



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Première Commission

2^e séance

Lundi 4 octobre 2010, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Koterec (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Déclarations d'ouverture

Le Président (*parle en anglais*) : Ce matin, conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va commencer son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Je voudrais tout d'abord faire une déclaration en ma qualité de Président de la Commission.

En premier lieu, je tiens à exprimer ma gratitude à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Cancela, de l'Uruguay, qui a dirigé avec tant d'efficacité les travaux de la Commission au cours de la soixante-quatrième session. Je souhaite également rendre hommage à M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et à son équipe, ainsi qu'au secrétariat de la Première Commission. Je salue les membres du Bureau, qui m'aide dans ma tâche avec tant de compétence. Enfin et surtout, je souhaite la bienvenue à tous les représentants qui participent à la présente session.

C'est un privilège et un honneur pour moi de m'être vu confier la présidence de cette importante commission dans un contexte à la fois si exaltant et si difficile. Nous entamons la soixante-cinquième session alors que la communauté internationale tout entière, dont les attentes sont de plus en plus grandes, se tourne

vers nous avec l'espoir renouvelé que l'on assistera à de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La Commission joue un rôle central dans la poursuite de notre objectif ultime, à savoir faire de ce monde un lieu plus sûr.

Cette démarche place la définition de l'expression « un monde plus sûr » et le concept global de sécurité internationale au centre d'une réflexion philosophique approfondie. En effet, la sécurité internationale, en tant que doctrine, est devenue une notion globale et multidimensionnelle. Elle se compose d'un ensemble de concepts de sécurité militaires, politiques, économiques, sociaux, environnementaux et autres qui revêtent une importance égale et sont interdépendants. Certes, nous pouvons prendre différentes directions de manière indépendante, mais les progrès dans un domaine multiplieront les chances de succès dans d'autres domaines. Le désarmement n'est donc plus seulement considéré comme un facteur propice à une existence pacifique, prospère et économiquement durable, son rôle directeur dans la poursuite de ces nobles objectifs est reconnu universellement.

Ces 18 derniers mois, son rôle a encore été renforcé au travers d'un certain nombre d'événements encourageants tant au niveau bilatéral que multilatéral. Le document final auquel sont parvenues la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire et la quatrième Réunion

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-56532 (F)



Merci de recycler

biennale des États sur les armes légères et de petit calibre, pour n'en citer que quelques-uns, ont encore renforcé les tendances positives qui se font jour, et je suis convaincu que cela contribuera à l'instauration d'un climat constructif au cours de notre session. Face à cette évolution positive, la présente session devrait être essentielle pour aller de l'avant et faire progresser l'ordre du jour du désarmement. La Première Commission, en tant qu'instrument important du mécanisme de désarmement doit se montrer à la hauteur de sa tâche et œuvrer aux efforts concertés sur la voie d'un monde plus sûr.

La Commission a devant elle la possibilité historique de mobiliser la volonté politique et la détermination nécessaires pour faire fond des réalisations récentes dans de nombreux domaines cruciaux. À la lumière du rôle fondamental joué par le multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération, j'exhorte toutes les délégations à travailler en étroite coopération, alors que plus de 50 projets de résolution nous attendent sur toute une série de questions.

Pleinement conscient des divergences de vues sur certaines des questions dont est saisie la Commission, j'ai l'intention d'utiliser mes pouvoirs pour trouver des terrains d'entente et rapprocher au maximum nos positions. Dans cette tâche, je compte sur l'appui et la coopération sans faille de la Commission.

J'ai maintenant le plaisir d'accueillir M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et l'invite à prendre la parole.

M. Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement (*parle en anglais*): J'apprécie l'occasion qui m'est offerte de m'adresser aux membres de la Commission. Je tiens tout d'abord à saluer les membres des délégations qui siègent pour la première fois parmi nous.

C'est également un honneur pour moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre nomination à la tête de nos travaux. Je tiens également à saluer les autres membres du Bureau et à les assurer, ainsi que vous-même, de la coopération la plus étroite du Bureau des affaires de désarmement dans le travail qui nous attend.

Le mot « élan » est familier à beaucoup d'entre nous. Il est de plus en plus utilisé en référence au désarmement. Ce fut notamment le cas lors de la tenue récente de la Réunion de haut niveau destinée à

revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Le dictionnaire définit ce mot comme « la quantité d'impulsion dans un corps en mouvement, exprimé comme le produit de sa masse et de sa vitesse ». Le travail de la Commission s'appuie sur un élan qui n'est pas physique mais diplomatique, et nous sommes moins concernés par l'impulsion que par la direction de nos efforts collectifs et par la réalisation de résultats concrets.

Un élan a en effet été clairement perçu s'agissant de nombreuses questions dont est saisie la Commission, notamment le désarmement nucléaire. Les présidents des États dotés des arsenaux les plus vastes ont, à plusieurs reprises, appuyé cet objectif. En avril dernier, la Fédération de Russie et les États-Unis ont signé le nouveau Traité START. La Chine, la France et le Royaume-Uni ont annoncé leurs propres initiatives pour limiter leurs capacités d'armes nucléaires.

Les défis demeurent, mais nous avons été témoins d'initiatives pour améliorer la transparence de certains arsenaux nucléaires, favoriser l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et entamer des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles. En septembre dernier, le Conseil de sécurité a tenu son premier sommet consacré au désarmement nucléaire. Le Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu en avril dernier, a souligné la nécessité d'une coopération multilatérale pour répondre à certaines menaces nucléaires. En mai dernier, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a débouché sur un Document final par consensus [voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. 1)], qui renfermait 64 recommandations d'action et d'autres mesures concertées visant à mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Parmi les événements récents figurent le débat consacré par l'Assemblée générale au désarmement et à la non-prolifération, tenu en avril dernier, les visites historiques du Secrétaire général à Hiroshima et Nagasaki, en août dernier, et les récentes réunions de haut niveau sur le TICE et la Conférence du désarmement, qui devraient certainement déboucher sur de nouvelles mesures.

Cet élan se reflète dans d'autres domaines. Le 24 octobre 2008, le Secrétaire général a rendu publique une proposition en cinq points sur le désarmement

nucléaire, qui a reçu l'appui des 4 000 membres de la Campagne des maires pour la paix, de l'Assemblée de l'Union interparlementaire, du troisième Congrès mondial des présidents de parlement et de nombreuses délégations dans leurs déclarations devant l'Assemblée générale et au cours du processus d'examen du TNP.

Les efforts déployés par la société civile ont contribué à cet élan. À la suite de la publication en 2007, aux États-Unis, d'une tribune libre par des hommes d'État de haut niveau, des avis analogues ont été émis par d'éminentes personnalités dans plus d'une dizaine de pays. D'impressionnantes campagnes ont été menées au sein de la société civile pour faire progresser le désarmement nucléaire, impressionnantes tant par leur portée que par leur détermination. Le lancement en décembre dernier du rapport final de la Commission internationale sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement constitue une autre avancée significative.

Nous nous félicitons également du fait que les règles mondiales contre d'autres types d'armes de destruction massive résistent bien, et rappelons ici le nombre élevé de parties à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques et le bilan impressionnant en ce qui concerne le respect de ces engagements. Le défi aujourd'hui consiste à créer un élan en vue d'une adhésion universelle à ces conventions.

Je vois également la preuve d'un nouvel élan dans les initiatives destinées à renforcer la primauté du droit dans la réglementation des armements classiques. Des efforts résolus sont actuellement déployés pour élaborer et maintenir des règles fondamentales contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, et pour renforcer le contrôle des stocks de munitions. Le Programme d'action de 2001 et la quatrième Réunion biennale des États ont souligné cet engagement. Ces dernières années, des interdictions juridiques ont été convenues concernant toute une catégorie d'autres armes inhumaines, des mines et des armes à sous-munitions.

Le 1^{er} août, le monde a salué l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions. Je rappelle aux délégations que la Première Commission a accueilli un événement particulier relatif à la Convention, le 19 octobre dernier, et que la première réunion des États parties se tiendra du 9 au 12 novembre. En outre, l'Assemblée générale a décidé en décembre dernier de convoquer en 2012 une

conférence des Nations Unies consacrée au traité sur le commerce des armes, dont l'objectif central est l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour l'établissement de critères internationaux communs les plus élevés possibles pour le transfert des armes classiques.

Le Bureau des affaires de désarmement poursuit ses efforts pour améliorer la transparence dans ces domaines, notamment en maintenant le Registre des armes classiques des Nations Unies et en encourageant l'utilisation de l'Instrument normalisé pour l'établissement de rapports sur les dépenses militaires. Un plus grand recours des États Membres à ce registre serait des plus encourageants dans les années à venir, en raison notamment des sommes considérables consacrées à des fins militaires et des engagements importants contractés portant sur de futurs transferts militaires. Très franchement, j'aimerais assister à un élan plus marqué s'agissant de l'utilisation mondiale de ces instruments importants dans le domaine de la transparence.

Si l'essentiel du travail de la Commission porte sur les questions multilatérales globales, une dynamique en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération peut également être créée au niveau régional. L'année dernière, des traités portant création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Afrique sont entrés en vigueur, et ces événements ont été bien accueillis par le monde entier. La Conférence d'examen du TNP en 2010 a formulé un mandat en vue de la convocation d'une conférence en 2012 sur la question de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Pour leur part, les trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement – en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes – poursuivent leurs efforts pour coopérer avec les États, les organisations intergouvernementales et les groupes non gouvernementaux au sein de leurs régions respectives. Ce travail vise à promouvoir la coopération dans des domaines tels que la limitation du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, l'avancée des réformes dans le secteur de la sécurité et, plus généralement, le renforcement des bases de la confiance mutuelle et du respect indispensable à des progrès futurs dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Pour des détails plus précis sur ces activités, j'encourage toutes les délégations à se reporter au site Web du Bureau des affaires de désarmement. J'ajoute que le Bureau poursuit également ses efforts pour contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous sommes très reconnaissants aux États Membres pour l'appui qu'ils nous ont apporté dans toutes ces activités.

Tout en étant nécessairement incomplet, mon tour d'horizon de l'évolution récente de la situation met en exergue certains facteurs qui seront essentiels pour préserver et renforcer la dynamique des progrès en matière de désarmement dans les années à venir. Le premier de ces facteurs sera le leadership résolu des États qui sont les plus grands investisseurs en matière d'armement – leadership en faveur d'une nouvelle réduction de leurs arsenaux, d'une limitation de leurs exportations d'armements et d'une diminution de leurs dépenses militaires. Le deuxième facteur sera la poursuite résolue des objectifs de désarmement et de non-prolifération par l'ensemble de la communauté diplomatique, notamment par les États de puissance moyenne. Enfin, le troisième facteur sera les efforts constants des personnes et des groupes appartenant à la société civile pour faire progresser les objectifs de désarmement multilatéral. L'élan le plus significatif sera donné par la mise en œuvre simultanée de ces trois objectifs à des fins communes.

À cet égard, l'aptitude du Bureau des affaires de désarmement à aider les États Membres à faire progresser les objectifs convenus en matière de désarmement dépend du niveau de la dynamique actuelle dans les différents domaines que je viens d'évoquer. Si nos contributions sont les plus importantes lorsque l'élan augmente, l'inverse est vrai aussi. Si des mesures importantes en faveur du désarmement sont sans cesse reportées, si des questions continuent de se poser en ce qui concerne le respect des engagements de non-prolifération et si les dépenses militaires poursuivent leur augmentation et que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeurent hors de notre portée, nos contributions s'en trouveront donc limitées.

Je suis très reconnaissant aux délégations des idées ou des conseils qu'elles pourraient fournir quant à la manière dont le Bureau des affaires de désarmement peut aider au mieux les États Membres à atteindre les objectifs souhaités. Et nous espérons apporter notre propre contribution à ce vaste élan de

progrès en matière de désarmement, dont le monde a tant besoin et qu'il est en mesure de réaliser.

Avant de terminer, j'aimerais revenir brièvement au domaine de la physique, et plus particulièrement à la troisième loi de Newton sur le mouvement, selon laquelle quand un corps exerce une action sur un autre corps, le second corps exerce à son tour une réaction égale et opposée. On appelle souvent cela la « loi de l'action-réaction », que connaissent bien les défenseurs du désarmement. Mais la pratique de la diplomatie n'a jamais eu pour intention de se conformer aux lois de la physique, et alors que la dynamique du désarmement s'intensifie, il deviendra plus difficile encore à ses opposants de maintenir un statu quo. À un moment, l'élan deviendra simplement irrésistible. Aussi, en exprimant mes meilleurs vœux de réussite dans leur tâche à tous les membres de la Commission, je terminerai par ces mots : « Préservons cet élan ».

Points 89 à 106 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations qu'il a été décidé qu'elles doivent limiter la durée de leur intervention à 10 minutes si elles interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations.

Par conséquent, je prie les représentants de prêter attention au système de décompte du temps de parole. Nous ne disposons plus de voyants lumineux sur la tribune. À la place, un témoin rouge situé sur le microphone de l'orateur se mettra à clignoter une minute avant l'expiration du temps de parole imparti. De temps en temps, je rappellerai aux orateurs que leur temps de parole a été largement dépassé.

Comme il a été indiqué au cours de la séance d'organisation tenue la semaine dernière, j'invite les délégations qui ont des déclarations plus longues à en fournir la version écrite pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission et de n'en lire que la version abrégée pendant le débat général. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de traduire leur déclaration de façon optimale.

En outre, je rappelle aux délégations que des fonctionnaires du Département de l'information du Secrétariat couvriront nos séances chaque jour. Les

communiqués de presse relatifs aux séances de la Commission sont généralement disponibles, en anglais et en français, sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies chaque jour deux heures après la fin de la séance. On peut aussi se procurer ces communiqués sur papier le lendemain dans cette salle.

M. Lint (Belgique) (*parle en anglais*) : J'interviens au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande; les pays du processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, s'associent à cette déclaration.

Nous vous apporterons un soutien total, Monsieur le Président, dans vos efforts pour que la présente session soit couronnée de succès. Cette année a connu plusieurs événements positifs, notamment l'issue fructueuse de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et la signature du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures destinées à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Les événements positifs qui se sont produits dans le domaine des armes classiques, tels que le processus du traité sur le commerce des armes et l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions, offrent des raisons supplémentaires d'optimisme.

L'Union européenne se félicite chaleureusement de l'élan continu observé dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement à l'échelle mondiale et souligne la nécessité d'un désarmement général. Ce faisant, nous devons répondre aux défis majeurs posés par la prolifération. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements, ainsi que la transparence et la réciprocité, sont des éléments fondamentaux de la sécurité collective. L'Union européenne souligne depuis longtemps la nécessité d'une approche globale à l'égard de ces questions. Un effort conjoint de la part de la communauté internationale s'impose pour renforcer le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, qui vont dans l'intérêt de tous pour ce qui est de leur sécurité commune.

Multilatéralisme, prévention et coopération internationale efficaces : tels sont les trois principaux

pilliers de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive. L'Union européenne est profondément attachée au renforcement du système multilatéral. Dans ce sens, elle déploie des efforts considérables pour apporter son soutien à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations, traités et régimes internationaux. L'UE encourage l'adhésion universelle à tous les traités et conventions relatifs à la non-prolifération et au désarmement ainsi que leur pleine mise en œuvre, non seulement par le biais d'instruments et d'initiatives diplomatiques, mais aussi par l'octroi d'une aide et d'une formation concrètes. L'UE est un donateur majeur pour les organisations internationales dans ce domaine et apporte son soutien à des dizaines de pays.

Nous souhaitons également promouvoir et renforcer les mécanismes de vérification, pour garantir le plein respect des obligations internationales. Cette démarche accroît la confiance mutuelle et garantit la crédibilité des traités et conventions sur le désarmement et la non-prolifération. Le rôle fondamental joué par le Conseil de sécurité doit être renforcé davantage pour répondre aux cas de non-respect qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Le TNP, qui repose sur les trois piliers se renforçant mutuellement que sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, constitue un cadre unique et irremplaçable s'agissant du maintien et de la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Le Traité demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, ainsi que la base fondamentale dans la recherche du désarmement nucléaire conformément à l'article VI, ainsi qu'un élément important dans l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Union européenne se félicite chaleureusement de l'adoption par consensus du Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] de la Conférence d'examen de 2010. L'Union européenne et ses États membres se consacreront entièrement à la mise en œuvre des plans d'action que contient le Traité, et demandent à tous les États parties au TNP de faire de même. Cette démarche a permis de renforcer le régime international de non-prolifération en fixant des objectifs ambitieux s'agissant des trois piliers du Traité et en entérinant d'autres mesures concrètes, notamment en ce qui concerne le Moyen-Orient.

L'Union européenne a œuvré résolument à l'issue fructueuse de la Conférence d'examen et s'emploiera à mettre en œuvre tous les objectifs figurant dans le TNP, qu'il s'agisse du désarmement, de la non-prolifération ou des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous avons également indiqué notre volonté de contribuer à l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et nous saluons l'accord visant à convoquer en 2012 une conférence portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive.

Nous continuons de nous heurter à de graves défis en matière de prolifération, auxquels il faut répondre rapidement si l'on veut préserver la crédibilité du régime du TNP. Le programme nucléaire iranien et l'essai par la République populaire démocratique de Corée d'un engin explosif et de vecteurs sont les exemples les plus inquiétants à cet égard. Ces questions suscitent de graves inquiétudes et ont conduit l'UE, notamment pour ce qui est de l'Iran, à déployer des efforts soutenus pour parvenir à une solution négociée. Nous exhortons tous les États Membres de l'ONU à appuyer ces efforts en mettant pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous appelons au renforcement du régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération et à la revitalisation des instruments internationaux pertinents. Dans ce contexte, nous avons été à la fois encouragés et découragés par l'évolution de la situation au sein de la Conférence du désarmement ces dernières années. L'année dernière, nous nous sommes félicités de la décision prise par la Conférence du désarmement, après 12 ans d'enlisement, de convenir d'un programme de travail. Pourtant, en 2010, malgré les meilleurs efforts de la majorité de ses membres, la Conférence du désarmement a été le théâtre de dissensions. L'UE continue d'exhorter le dernier État à ne pas s'être associé au consensus à permettre à la Conférence de jouer à nouveau son rôle de négociateur, de retrouver sa crédibilité et de réaliser son objectif fondamental.

L'UE se félicite de la tenue de la récente Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. L'UE se félicite de l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général. Nous sommes résolus à entamer des consultations avec l'ensemble des États Membres de l'ONU en vue d'examiner, au cours de la présente

session, les résultats obtenus par la Réunion de haut niveau.

L'UE attache depuis longtemps une haute priorité à la négociation au sein de la Conférence du désarmement d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT), qui renforcerait sensiblement le désarmement et la non-prolifération nucléaires et contribuerait à l'instauration d'un climat de confiance mutuelle et de sécurité. L'UE continue de prier instamment tous les États d'appuyer résolument les efforts destinés à engager des négociations sur le FMCT. Dans l'intervalle, l'UE invite tous les États concernés qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et encourager un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais (TICE) revêt une importance capitale pour ce qui est du désarmement et de la non-prolifération nucléaire et constitue donc une priorité pour l'Union européenne. Nous espérons que les engagements politiques réitérés de poursuivre la ratification, notamment en ce qui concerne les États figurant à l'annexe 2, à savoir l'Indonésie et les États-Unis, insuffleront un nouvel élan aux efforts que nous déployons pour permettre l'entrée en vigueur le plus tôt possible de ce Traité essentiel. Entre-temps, l'UE continue d'apporter un appui significatif au secrétariat technique provisoire de l'Organisation du TICE, l'objectif étant de renforcer le système de surveillance et de vérification.

L'UE souligne la nécessité de n'épargner aucun effort pour prévenir le risque de terrorisme nucléaire, inhérent à l'accès éventuel par des terroristes à des armes ou des matières nucléaires qui pourraient servir à la fabrication d'armes radiologiques, insiste, à ce égard, sur la nécessité de respecter les obligations au titre des résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité et appelle à l'amélioration de la sécurité nucléaire pour les sources hautement radioactives. À ce propos, l'UE salue et appuie les initiatives telles que le Sommet sur la sécurité nucléaire, l'Initiative de sécurité contre la prolifération et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

L'UE reste déterminée à assurer la mise au point responsable des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dans les conditions optimales de sûreté, de sécurité et de non-prolifération, par les pays souhaitant développer leurs capacités dans ce domaine. Nous soulignons le rôle central joué par l'Agence

internationale de l'énergie atomique (AIEA) à cet égard. Nous prenons note avec intérêt de la tenue à Paris, en mars dernier, de la Conférence internationale sur l'accès à l'énergie nucléaire civile. L'UE appuie le développement d'approches multilatérales à l'égard du cycle du combustible nucléaire, et soutient les initiatives en cours en la matière. Nous nous félicitons également des recherches menées dans le domaine des technologies résistantes à la prolifération.

Le renforcement de la sécurité des activités dans l'espace extra-atmosphérique constitue une autre priorité fondamentale pour l'Union européenne. S'il convient de se féliciter du nombre croissant d'acteurs et du développement rapide d'activités dans l'espace extra-atmosphérique, cela représente une menace potentielle pour la sécurité de l'espace et d'autres ressources. La situation actuelle nécessite une coopération spatiale internationale renforcée. Si des engagements multilatéraux contraignants ont été proposés, des mesures pragmatiques et volontaires de confiance et de transparence permettraient l'adhésion relativement rapide du plus grand nombre possible de pays et ne manqueraient pas d'avoir des retombées positives à court terme sur la sécurité. Dans cet esprit, l'UE continue de promouvoir un code de conduite pour les activités dans l'espace extra-atmosphérique. La prolifération de missiles capables de transporter des armes de destruction massive constitue une grave menace pour la sécurité internationale. L'UE adhère totalement au Régime de contrôle de la technologie missilière et au Code de conduite de La Haye.

L'UE continue d'encourager l'adhésion universelle au Code, son renforcement et sa pleine mise en œuvre, car il est le seul instrument multilatéral en matière de prolifération des missiles. À ce propos, l'UE se félicite de la décision de l'Iraq de souscrire au Code et de devenir ainsi le cent trente et unième État souscripteur. L'UE est également en faveur de l'examen de nouvelles mesures multilatérales et souhaite encourager les initiatives de désarmement dans le domaine des missiles. Notre proposition d'entamer des consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol à courte et moyenne portée est toujours d'actualité.

La Convention sur les armes biologiques ou à toxines est la pierre angulaire des efforts internationaux destinés à prévenir la prolifération des armes biologiques.

L'Union européenne défend activement l'universalité et le plein respect du Traité. Nous sommes également attachés à l'élaboration de mesures destinées à en vérifier le respect. La Conférence d'examen de 2001 offrira une chance unique de renforcer davantage la Convention et sa mise en œuvre et de faire fond sur l'efficacité du programme intersessions 2007-2010 et des améliorations importantes qui lui ont été apportées par le biais de la création de l'Unité d'appui à la mise en œuvre. Nous avons activement soutenu la série de négociations intersessions d'experts, qui vient de s'achever. L'UE attend la Réunion, en décembre prochain, des États parties. Nous estimons que tous les États parties doivent désormais s'employer au mieux à préparer le terrain pour une heureuse issue de la Conférence d'examen de la Convention en 2011.

La Convention sur les armes chimiques joue un rôle fondamental dans la prévention des risques inhérents aux armes chimiques. Cette convention est unique parmi tous les traités portant sur le désarmement et la non-prolifération. Elle proscrit totalement toute une catégorie d'armes de destruction massive de façon vérifiable. L'Union européenne continue d'appuyer son universalité et sa pleine application, et nous continuons de fournir un appui important à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, afin d'atteindre ces objectifs.

L'UE appuie entièrement le travail accompli par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Comité 1540, pour s'acquitter de son nouveau mandat, à savoir la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous appuyons également d'autres initiatives et mécanismes internationaux destinés à prévenir la prolifération des armes de destruction massive.

L'UE réitère sa volonté de contribuer à la prévention et à la lutte contre le commerce illicite et l'accumulation excessive des armes légères et de petit calibre. À cet égard, l'UE appuie fermement la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous souhaitons contribuer à la Réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux en 2011 en vue de la tenue en 2012 d'une conférence d'examen globale et approfondie. D'ici là, l'UE continue d'aider les pays à faire face aux menaces que font courir le commerce illicite et l'accumulation excessive d'armes

légères et de petit calibre, en mettant en œuvre un ensemble de projets.

Les mesures destinées à prévenir le trafic des armes classiques ne peuvent être efficaces que si elles s'accompagnent de contrôles rigoureux des transferts dans le domaine du commerce licite d'armes. C'est pourquoi l'UE est pleinement attachée à une négociation sur un traité portant sur le commerce des armes, un instrument international juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes très rigoureuses touchant l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Nous avons été encouragés par les débuts prometteurs du processus de négociations sur les armes légères et de petit calibre, au cours de la session de juillet du Comité préparatoire en vue de la tenue en 2012 de la Conférence d'examen des Nations Unies chargée d'élaborer un traité sur le commerce des armes. Nous demandons à tous les États de préserver l'esprit d'engagement véritable qui a caractérisé cette session.

Une participation constructive constante et sans exclusive au processus de négociation est capitale pour assurer le succès de la Conférence de 2012. À cet égard, l'UE s'est pleinement engagée à encourager le processus de négociations sur un traité sur le commerce des armes auprès des pays tiers. À la suite des activités d'information menées en 2009, l'UE, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), lancera prochainement une nouvelle série de séminaires régionaux d'information. À ce propos, je tiens à exprimer ma gratitude à l'UNIDIR pour son excellent travail, alors que cet organisme célèbre cette année son trentième anniversaire.

L'UE appuie la mise en œuvre intégrale et l'universalité de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Notre engagement sans faille vis-à-vis de l'action antimines est bien connu. Nous saluons les progrès considérables qui ont été réalisés et le nouveau Plan d'action arrêté lors du Sommet de Cartagena. Nous renouvelons l'appel lancé à tous les États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient dès que possible la Convention ou y adhèrent. Nous poursuivrons la fourniture d'une aide concrète aux États afin d'atteindre l'objectif d'un monde sans mines.

La Convention sur les armes à sous-munitions, qui est récemment entrée en vigueur, constitue un pas

important dans la réponse aux problèmes humanitaires découlant de ces armes à sous-munitions, qui préoccupent vivement l'ensemble des États membres de l'UE. L'UE demeure particulièrement attachée à la préservation et à la mise en œuvre de la Convention sur certaines armes classiques, qui représente une partie essentielle du droit humanitaire international. L'adoption d'un protocole efficace sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, complémentaire de la Convention sur les armes à sous-munitions et compatible avec elle, associant les principales puissances militaires, constituerait une autre contribution importante.

L'UE est consciente de l'importance que revêt la Première Commission en tant qu'instance fondamentale chargée d'examiner les questions d'actualité et de prendre des initiatives utiles en matière de non-prolifération et de désarmement. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous avons pour responsabilité de préserver le bien-fondé de cette instance. Nous devons veiller à ce qu'elle soit saisie des questions les plus pertinentes relatives à la sécurité internationale. Plutôt que d'être un organe de pure forme qui modifie techniquement les résolutions sans y apporter de modifications de fond, la Première Commission devrait améliorer ses méthodes de travail afin d'être en mesure de débattre des défis actuels à la sécurité dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, et d'adopter des mesures concrètes pour y répondre.

Pour terminer, j'aimerais souligner la conviction de l'UE selon laquelle l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres seront jugés par l'opinion publique sur la base de leur aptitude à faire des progrès tangibles s'agissant de la prévention des menaces les plus graves pesant sur la paix et la sécurité internationales et la réponse à y apporter. Au côté de ses partenaires et de tous les pays concernées, l'UE œuvrera à préserver et renforcer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés.

Monsieur le Président, je vous adresse, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes félicitations pour vos élections respectives, ainsi que l'assurance de notre plein appui.

Le Mouvement considère la Première Commission comme un élément essentiel du

mécanisme de désarmement de l'ONU, et demeure attaché à son renforcement. Renouvelant sa forte opposition à l'unilatéralisme, le Mouvement réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale, seule méthode viable pour répondre aux questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale, et réitère sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de toute négociation dans ce domaine.

Tout en relevant quelques événements positifs, le Mouvement souligne que beaucoup reste à faire pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Le Mouvement exprime sa préoccupation face à la menace que fait peser sur l'humanité l'existence continue d'armes nucléaires et leur éventuelle utilisation ou la menace de leur utilisation. Nous prions instamment les États, notamment les États dotés d'armes nucléaires, d'intensifier leurs efforts pour honorer leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects.

Le Mouvement rappelle ses positions de principe concernant le désarmement nucléaire, qui reste sa plus haute priorité, et sur la question connexe de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. L'objectif ultime du processus de désarmement est un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace. Nous soulignons que les efforts déployés dans le domaine de la non-prolifération nucléaire doivent aller de pair avec les efforts en faveur du désarmement nucléaire. Tous les États doivent honorer leurs engagements en matière de désarmement, notamment de désarmement nucléaire, et prévenir la prolifération sous tous ses aspects, qu'il s'agisse d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive.

Le Mouvement insiste sur le fait que tous les États doivent poursuivre de bonne foi des négociations multilatérales plus intenses, comme il a été décidé par consensus dans le Document final (S-10/2) de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin de réaliser un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace.

Les États du Mouvement, parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), saluent les efforts faits par le Président de la Conférence d'examen du TNP en 2010 et estiment que, bien qu'imparfaites, les conclusions et recommandations de la Conférence pour des actions de suivi

[NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] constituent un progrès qui pourra être exploité et amélioré à brève échéance, afin de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires.

Les États du Mouvement, parties au TNP, sont préoccupés par l'absence de progrès tangibles de la part des États dotés d'armes nucléaires dans la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du Traité et l'application intégrale des 13 mesures pratiques convenues lors de la Conférence d'examen de 2000 [NPT/CONF.2000/28 (Part. I and II)], notamment l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, en vue d'un désarmement nucléaire complet. Les États du Mouvement, parties au TNP, demandent aux États dotés d'armes nucléaires d'honorer leurs obligations et engagements, comme l'ont réaffirmé les Conférences d'examen successives du TNP.

Le Mouvement souligne que les réductions des armes nucléaires stratégiques et tactiques, telles qu'envisagées dans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, devraient être irréversibles, vérifiables et transparentes, et ne sauraient se substituer à des négociations au sein d'instances multilatérales en vue de réaliser l'objectif ultime d'un désarmement nucléaire complet.

Le Mouvement réaffirme que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie contre le recours à la menace ou à l'emploi de telles armes. Le Mouvement souligne la nécessité d'entamer dès que possible des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un programme échelonné, sur la base d'un calendrier précis, en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. L'objectif de ces négociations, y compris la négociation d'une convention sur les armes nucléaires, devrait être l'élimination totale des armes nucléaires d'ici à 2025. En attendant leur élimination complète, une priorité urgente devrait être accordée aux initiatives visant la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

Le Mouvement demeure profondément préoccupé par les doctrines de défense stratégique prônée par les États dotés d'armes nucléaires, y compris le Concept stratégique de l'OTAN, qui non seulement justifie le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires,

mais qui perpétue des notions de sécurité internationale infondées reposant sur la promotion et le développement d'alliances militaires et de politiques de dissuasion nucléaire.

Le Mouvement réaffirme le droit inaliénable des pays en développement de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, notamment le droit d'accéder au cycle du combustible nucléaire, à des fins pacifiques, sans discrimination. Le Mouvement continue de noter avec préoccupation la persistance de restrictions injustifiées imposées aux exportations vers les pays en développement de matières, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques. Le Mouvement souligne que les accords négociés au niveau multilatéral, universels, globaux et non discriminatoires sont le moyen le plus efficace de répondre aux craintes de prolifération. Les arrangements relatifs au contrôle de la prolifération devraient être transparents et ouverts à la participation de tous les États et ne devraient pas imposer de restrictions au transfert de matériels, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques, nécessaires aux pays en développement pour la poursuite de leur développement.

Le Mouvement réitère son appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, conformément à la résolution 487 (1981), au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'ONU adoptées par consensus. En attendant la création de cette zone, le Mouvement exige d'Israël qu'il adhère au TNP sans retard et place rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA). Le Mouvement déplore l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et souligne qu'il importe de mettre rapidement sur pied un processus conduisant à l'application intégrale de cette résolution.

Dans ce contexte, les capacités d'Israël en matière d'armes nucléaires nous préoccupent vivement. Par conséquent, les États du Mouvement, parties au TNP, se félicitent des mesures sur le Moyen-Orient reflétées dans les conclusions et recommandations pour des mesures de suivi adoptées par la Conférence d'examen du TNP en 2010, notamment la recommandation faite au Secrétaire général et aux auteurs de la résolution de 1995, en consultation avec les États de la région, pour qu'ils convoquent une conférence en 2012, à laquelle participeraient tous les

États de la région, sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Le Mouvement continue d'estimer que la création de zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et en Asie centrale, et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, constituent des mesures positives et importantes vers la réalisation de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération.

Le Mouvement prend note de la Réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, qui s'est tenue le 24 septembre dernier. À cet égard, le Mouvement a présenté ses positions, qui restent valables s'agissant de la voie à suivre. De l'avis du Mouvement, le résumé de la Réunion, publié sous la seule responsabilité du Secrétaire général de l'ONU, aurait dû refléter dûment les vues des États Membres. Toute activité de suivi doit être ouverte et conduite par les États Membres et doit renforcer le rôle et le travail de la Conférence du désarmement, comme l'a demandé la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ainsi que toutes les initiatives en faveur de la réalisation du désarmement nucléaire.

Le Mouvement souligne l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant qu'unique instance spécialisée de délibération dans le cadre du mécanisme multilatéral de désarmement de l'ONU. Nous continuons d'appuyer pleinement le travail de la Commission.

Le Mouvement réitère sa position de longue date quant à la nécessité urgente de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Mouvement espère que la Première Commission prendra, au cours de la présente session, des mesures concrètes pour donner effet à cette quatrième session.

Le Mouvement souligne qu'il importe de réaliser l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui contribuerait notamment au processus de désarmement nucléaire. L'attachement permanent de tous les États signataires au désarmement nucléaire, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, est indispensable si l'on veut pleinement réaliser les objectifs du TICE.

Les États du Mouvement, parties à la Convention sur les armes biologiques demandent sa mise en œuvre globale et effective et insistent sur l'importance que revêt la création d'un mécanisme de vérification. À ce propos, les États du Mouvement, parties à la Convention, reconnaissent l'importance particulière que revêtent le renforcement de la Convention par le biais de négociations multilatérales sur un protocole juridiquement contraignant et l'adhésion universelle à la Convention. Les États du Mouvement, parties à la Convention sur les armes chimiques, soulignent de nouveau qu'il importe de respecter la date limite de 2012 pour la destruction des armes énumérées dans la Convention et notent avec préoccupation que les deux principaux États détenteurs ont fait savoir qu'ils ne respecteront pas cette date limite. Nous prions instamment les États parties détenteurs de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour accélérer les opérations de destruction. Si la date limite n'était pas respectée, il faudrait veiller à ce que cela ne fragilise pas la Convention ni n'entraîne une réécriture ou une réinterprétation de ses dispositions. Nous réaffirmons l'importance de la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non prohibées par la Convention et soulignons la nécessité d'une mise en œuvre intégrale et équilibrée de toutes les dispositions de la Convention.

Le Mouvement est convaincu de la nécessité d'une approche négociée au niveau multilatéral, universelle, globale, transparente et non discriminatoire de la question des missiles sous tous ses aspects, en tant que contribution à la paix et à la sécurité internationales. Le Mouvement rappelle à nouveau l'importance que revêt la contribution des utilisations pacifiques des technologies spatiales au progrès de l'homme. Le Mouvement réaffirme également que toute initiative visant à examiner les questions liées aux vecteurs d'armes de destruction massive devrait être menée dans le cadre de négociations ouvertes au sein d'une instance à laquelle tous les États participeraient sur un pied d'égalité.

Nous demandons à tous les États en mesure de le faire de fournir l'aide financière, technique et humanitaire nécessaire pour participer aux activités de déminage en cas de besoin. La réhabilitation sociale et économique des victimes, ainsi que le plein accès des pays touchés aux matériels, équipements, technologie et ressources financières nécessaires pour les activités de déminage, sont essentiels pour assurer leur bien-être et leur progrès.

Le Mouvement demeure préoccupé par les vestiges explosifs de la Seconde Guerre mondiale, notamment sous la forme de mines, qui continuent de causer des dommages humains et matériels et d'entraver le développement de certains pays du Mouvement. Nous demandons aux États qui sont les principaux responsables de l'enfouissement de ces mines et qui ont laissé des dispositifs explosifs en dehors de leurs territoires au cours de la Seconde Guerre mondiale, de coopérer avec les pays touchés et de leur fournir un appui en matière de déminage, notamment par le biais d'un échange d'informations, de cartes indiquant l'emplacement des mines et explosifs, d'une aide technique au déminage, d'une prise en charge des coûts liés au déminage et d'une indemnisation pour les pertes causées par les mines enfouies.

Les États du Mouvement, parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, prennent note des résultats de la deuxième Conférence d'examen de la Convention (voir APLC/CONF/2009/9).

Les États du Mouvement, parties à la Convention sur certaines armes classiques et ses protocoles, encouragent les États à devenir parties à la Convention. Ils prennent note également que les négociations sur des propositions relatives à un projet de protocole sur les armes à sous-munitions sont en cours entre les parties à la Convention. Nous sommes préoccupés par les incidences humanitaires négatives de l'utilisation d'armes à sous-munitions. À cet égard, nous réitérons la position de principe du Mouvement sur le rôle central joué par l'ONU dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Nous notons avec satisfaction l'entrée en vigueur, le 1^{er} août de cette année, de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Notre groupe demeure profondément préoccupé par le transfert, la fabrication et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre dans différentes régions du monde. Cette situation porte atteinte aux innocents et entrave le progrès socioéconomique. À ce propos, le Mouvement souligne la nécessité de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qu'il considère comme étant le cadre principal pour l'examen de la question de ce commerce illicite. Nous prenons note de la quatrième Réunion biennale des

États, qui s'est tenue en juin. Nous soulignons que l'aide et la coopération au niveau international sont essentiels à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action et encourageons tous les pays à prêter assistance aux pays qui ont besoin de ressources et de savoir-faire pour mettre en œuvre le Programme.

Le Mouvement se félicite de l'adoption sans vote de la résolution 64/32, « Relation entre le désarmement et le développement ». Le Mouvement est vivement préoccupé par l'accroissement des dépenses militaires mondiales, dont une partie importante pourrait être utilisée pour promouvoir les initiatives internationales en matière de développement et éliminer la pauvreté et les maladies. La nécessité de mettre en œuvre le principe de sécurité non diminuée pour tous est essentielle.

Pour terminer, le Mouvement souligne l'importance que revêt la volonté politique pour traiter des questions liées au désarmement international. Nous restons fidèles à l'engagement constructif d'apporter notre concours aux travaux de la Première Commission. À cet égard, nous avons l'intention de présenter des projets de résolution sur les points suivants : mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 (A/C.1/65/L.12); effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri (A/C.1/65/L.19); relation entre le désarmement et le développement (A/C.1/65/L.13); respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (A/C.1/65/L.14); promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (A/C.1/65/L.15); convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/C.1/65/L.35) et centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (A/C.1/65/L.16).

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Le Groupe des États d'Afrique félicite également les autres membres du Bureau. Nous sommes certains que votre vaste expérience diplomatique vous permettra, Monsieur le Président, de mener nos travaux vers une issue fructueuse. Le Groupe des États d'Afrique vous assure de sa pleine coopération dans l'accomplissement des tâches qui nous attendent.

Le Groupe s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et réaffirme son attachement à la promotion de la paix et de la stabilité internationales, sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous les États.

Le Groupe est fermement attaché à la réalisation d'un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace, comme le prévoit notamment l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'Afrique estime également que le multilatéralisme et les solutions qui en découlent, notamment dans le cadre de l'application de la Charte, hâteront la réalisation de la plupart, sinon de la totalité de nos objectifs. Tout en prenant note des contributions aux efforts déployés à d'autres niveaux, nous pensons que les négociations multilatérales restent le moyen le plus efficace pour traiter les questions de désarmement et de paix et de sécurité internationales.

Le Groupe des États d'Afrique rappelle ses positions de principe concernant le désarmement, qui demeure la plus haute priorité, et sur la question connexe de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. L'objectif ultime du processus de désarmement est un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace.

Le Groupe souhaite exprimer sa totale confiance dans la réalisation des principes et objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux dispositions du Traité et aux engagements pris lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, notamment la résolution sur le Moyen-Orient (NPT/CONF.1995/32 (Part I), annexe), ainsi que les 13 mesures pratiques adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000 [NPT/CONF.2000/28 (Part I and II)].

À cette fin, notre Groupe salue l'adoption par consensus des conclusions et recommandations pour des mesures de suivi par la Conférence d'examen du TNP en 2010 [NPT/CONF.2000/50 (Vol. I)], qui donnent mandat au Secrétaire général et aux auteurs de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient, en consultation avec les États de la région, de convoquer une conférence en 2012, à laquelle participeraient tous les États du Moyen-Orient, sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Nous réaffirmons en outre que l'Agence internationale de l'énergie atomique est la seule autorité compétente chargée de vérifier et de garantir le respect par les États parties des accords de garanties contractés dans le cadre de leurs obligations en vertu du Traité.

Le Groupe des États d'Afrique est convaincu que la ratification rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait contribuera à son entrée en vigueur et permettra la mise en place d'une interdiction globale des essais nucléaires explosifs. Cela constituera un pas concret et efficace vers la réalisation d'un processus complet en faveur du désarmement nucléaire. Il souligne qu'il importe de réaliser l'adhésion universelle au TICE, notamment de tous les États dotés d'armes nucléaires.

En attendant l'élimination complète de ces armes, un instrument juridiquement contraignant devrait être mis en place, en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires. Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il importe de veiller à ce que tout processus de désarmement nucléaire soit transparent, vérifiable et irréversible, afin d'être utile et efficace.

Le Groupe souligne la nécessité de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin de promouvoir efficacement le processus de désarmement nucléaire. Le Groupe des États d'Afrique rappelle l'importance d'un renforcement des accords multilatéraux existants en matière de maîtrise des armements et de désarmement en veillant au respect de ces accords et à leur mise en œuvre effective.

Alors que la Commission du désarmement entame la dernière année de son cycle triennal annuel, le Groupe des États d'Afrique demande à tous les États Membres de faire preuve de souplesse et de la volonté politique voulue pour créer un climat propice à l'élaboration d'un document final. Le Groupe prend note de la Réunion de haut niveau visant à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par le Secrétaire général. Le Groupe réaffirme l'importance qu'il attache au renforcement du mécanisme de désarmement et souligne, à cet égard, qu'il importe de convoquer la

quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale en tant qu'instance idoine pour se pencher de manière approfondie sur ces questions.

Nous invitons la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, à entamer au plus vite des négociations sur la base du programme de travail arrêté le 29 mai 2009. Le Groupe des États d'Afrique appelle donc à la coopération des États dotés d'armes nucléaires. Le Groupe des États d'Afrique demande en particulier aux États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore ratifié les annexes pertinentes du Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, Traité de Pelindaba, de ratifier sans tarder les protocoles au Traité, afin d'en assurer l'efficacité.

Le Groupe des États d'Afrique demande à tous les États de prendre des mesures strictes et efficaces pour prévenir tout déversement de déchets nucléaires chimiques et/ou radioactifs. Afin de renforcer la protection de tous les États contre le déversement de déchets radioactifs sur leur territoire, le Groupe demande également la mise en œuvre effective du Code de bonne pratique de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur le mouvement transfrontière international de déchets radioactifs (INFCIRC/386).

Le Groupe des États d'Afrique prend note des résultats obtenus par la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/CONF.192/BMS/2010/3). De l'avis du Groupe, la mise en œuvre intégrale du Programme devrait être poursuivie avec vigueur. L'Afrique est préoccupée par le transfert, la fabrication et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Nous souhaitons donc appeler l'attention sur la nécessité de se concentrer davantage sur les besoins des pays en développement pour leur autonomisation technique et financière, afin de leur permettre de répondre efficacement à la menace que font peser les armes légères et de petit calibre illicites.

L'Afrique rappelle le droit inaliénable des États non dotés d'armes nucléaires de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Tout en nous félicitant du nouveau souffle donné au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, situé à Lomé, nous estimons que le Centre doit encore bénéficier du soutien

constant de l'ONU. Au cours de la présente session, le Groupe des États d'Afrique envisage de déposer un projet de résolution relatif au Centre, sur le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (A/C.1/65/L.54) et sur l'interdiction de déverser des déchets radioactifs.

Bien qu'ils ne figurent pas parmi les principaux producteurs et exportateurs mondiaux d'armes classiques, de nombreux États africains pâtissent de façon disproportionnée des incidences pernicieuses du transfert illicite d'armes, qui a des incidences déstabilisatrices sur leur stabilité socioéconomique. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique prend note du lancement de négociations relatives à un traité sur le commerce des armes. Le Groupe des États d'Afrique est fermement convaincu que ce processus devrait viser un traité universel, équilibré, juste et résistant à tout abus politique.

Le Groupe des États d'Afrique lance un appel à l'ensemble des délégations afin qu'elles fassent preuve de souplesse et de la bonne volonté politique nécessaire au cours de la présente session des négociations de la Première Commission. Pour sa part, le Groupe des États d'Afrique assure de nouveau la Commission de sa détermination à participer pleinement et de manière constructive à toutes les négociations.

Un proverbe africain dit succinctement que lorsque la main gauche lave la main droite et que la main droite lave la main gauche, les deux mains sont propres. Cela illustre bien cette coopération que nous appelons de nos vœux.

M^{me} Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des sept membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour : Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Mexique, Nouvelle-Zélande, Suède et mon propre pays.

Dès l'abord, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre élection au poste de Président de la Première Commission et de vous assurer du plein appui et de la coopération de la Coalition pour un nouvel ordre du jour dans la conduite de nos travaux au cours des semaines à venir.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour est constituée d'un groupe d'États non dotés d'armes nucléaires, issus de toutes les régions du monde, et qui partagent un objectif commun : libérer le monde des armes nucléaires. Afin de faire progresser notre

objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, la Coalition est pleinement attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à ses trois piliers : le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

À notre avis, le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement. Ils nécessitent par conséquent des progrès continus et irréversibles. La seule garantie absolue contre la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires est l'élimination complète et vérifiable de ces armes. Tant que certains États jugeront que la détention d'armes nucléaires est essentielle pour leur sécurité, d'autres États aspireront à acquérir de telles armes. Nous ne voyons aucune justification à l'acquisition ou la possession indéfinie d'armes nucléaires, et nous ne partageons pas l'avis selon lequel les armes nucléaires, ou la tentative de s'en doter, contribueraient à la paix et à la sécurité internationales.

La déception suscitée par l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire, à l'issue de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, a conduit à la création à Dublin, en 1998, de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. La Conférence d'examen de 2000 a convenu de 13 mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire. Pourtant, au cours de la décennie qui a suivi, peu a été fait pour les mettre en œuvre et l'on a même assisté à des tentatives pour remettre en question leur bien-fondé.

C'est pourquoi nous nous félicitons du regain d'intérêt observé ces cinq dernières années pour le désarmement nucléaire et du soutien croissant en faveur de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en mai dernier, a adopté un document final global [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], qui renferme des recommandations concrètes pour des mesures dans le domaine des trois piliers et sur le Moyen-Orient. Ce document comprend la réaffirmation spécifique de la validité permanente des 13 mesures concrètes de 2000 et de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires.

L'adoption du Document final contenant un plan d'action en vue de faire fond sur les mesures concrètes arrêtées en 2000 traduit cet intérêt, ce soutien, et semble de bon augure pour l'avenir du TNP. Le fait que

la Conférence du désarmement ait exprimé sa vive préoccupation face aux incidences catastrophiques sur le plan humanitaire de l'utilisation d'armes nucléaires donne à réfléchir sur la nécessité de les éliminer de manière totale et irréversible.

Sur la base de l'expérience acquise au cours de la décennie écoulée, il est indispensable que les différents engagements contractés dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP soient mis en œuvre sans tarder. Outre qu'ils sont progressifs par nature, ils tiendraient lieu également de mesures de confiance. La Coalition pour un nouvel ordre du jour souligne la nécessité de mettre rapidement en œuvre les mesures en faveur du désarmement nucléaire figurant dans le plan d'action. Nous veillerons la concrétisation de ces engagements, et nous offrons notre concours à toutes les activités dans ce sens.

La Coalition insiste sur l'importance constante que revêt l'adhésion au TNP et prie instamment la communauté internationale d'intensifier ses efforts à cet égard. Nous appelons l'Inde, Israël et le Pakistan à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et à placer leurs installations sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à honorer les engagements contractés dans le cadre des pourparlers à six, notamment ceux figurant dans la Déclaration conjointe de septembre 2005, à renoncer totalement et de manière vérifiable à toutes les armes nucléaires et à tous les programmes nucléaires existants, à rejoindre, dans les meilleurs délais, le Traité et à adhérer à l'accord de garanties de l'AIEA. Nous renouvelons notre appui aux pourparlers à six et au règlement de ces questions par la voie diplomatique.

Nous regrettons qu'en dépit de signes encourageants en 2009, les efforts déployés par les Présidents successifs, et les appels qui leur ont été lancés par l'Assemblée générale et les États parties au TNP, lors de la Conférence d'examen, la Conférence du désarmement ait achevé sa session annuelle sans avoir entamé un travail de fond. Nous remercions le Secrétaire général pour l'initiative qu'il a prise d'appeler l'attention politique de haut niveau sur la situation. Nous espérons que la Conférence commencera prochainement un travail de fond sur toutes les questions centrales dont elle est saisie.

Nous accueillons positivement les perspectives de nouvelles ratifications importantes du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui ont été grandement encouragées par les mesures prises par l'Indonésie et l'engagement des États-Unis de poursuivre la ratification du Traité. Si la ratification de tous les États figurant à l'annexe 2 est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité, nous nous félicitons chaleureusement des récentes ratifications des Îles Marshall, de la République centrafricaine et de Trinité-et-Tobago, qui porte le nombre total de ratifications à 153. À cet égard, la Coalition réaffirme son opposition aux essais d'armes nucléaires.

Nous nous félicitons de la conclusion et de la signature par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique d'un Traité sur des mesures destinées à réduire et à limiter les armements stratégiques offensifs, ainsi que l'engagement pris par ces deux États, qui est reflété dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP, d'œuvrer à l'entrée en vigueur du Traité et à sa mise en œuvre intégrale. Nous espérons que ces processus de ratification prendront fin dans les plus brefs délais.

À ce propos, nous soulignons la nécessité pour tous les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes, transparentes, vérifiables et irréversibles en vue d'éliminer tous les types d'armes nucléaires, où qu'elles se trouvent, y compris les armes nucléaires non déployées et non stratégiques, l'objectif étant l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour salue les efforts en faveur de la transparence entrepris par certains États dotés d'armes nucléaires, tant au commencement que pendant la Conférence d'examen du TNP en 2010, ainsi que l'attention accordée à la question de la transparence dans le Document final de la Conférence. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires conviendront prochainement d'un formulaire normalisé d'établissement de rapport, comme la Conférence d'examen les y a encouragés, et nous nous réjouissons des mesures prises par le Secrétaire général, qui a été invité à établir un fichier accessible au public contenant des informations fournies par les États dotés d'armes nucléaires.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires accroît la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial, renforce la non-prolifération nucléaire et contribue à l'objectif d'un désarmement nucléaire. L'élaboration de mécanismes de coopération et de consultation renforcés entre les zones exemptes

d'armes nucléaires permettrait également de faire progresser sensiblement l'ordre du jour international en matière de désarmement. La deuxième Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Mongolie, qui s'est tenue à New York le 30 avril 2010, a été un événement important à cet égard.

Nous nous réjouissons de constater que la Conférence d'examen de 2010, au paragraphe 99 de son document final, encourage la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, en vertu d'arrangements librement conclus entre les États des régions concernées. Nous espérons que cet encouragement sera suivi par des initiatives internationales concertées en vue d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires dans des régions du monde où elles n'existent pas encore, en particulier au Moyen-Orient.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour se félicite de l'accord réalisé lors de la Conférence d'examen du TNP sur les conclusions et recommandations relatives au Moyen-Orient, en particulier sur un processus menant à la mise en œuvre intégrale de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et sur des mesures concrètes qu'il convient de prendre à cet égard. Nous appelons le Secrétaire général et les auteurs de la résolution de 1995 à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner effet à ce qui a été convenu dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP, y compris la convocation d'une conférence en 2012, à laquelle participeraient tous les États du Moyen-Orient, sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, en vertu d'arrangements librement conclus entre les États de la région, et avec la plein appui et l'encouragement des États dotés d'armes nucléaires.

Pour terminer, la Coalition pour un nouvel ordre du jour se félicite de l'attention mondiale renouvelée quant à la nécessité de progresser sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'autorité affichée par les acteurs clefs et les résultats obtenus par la Conférence d'examen du TNP ont imprimé un élan important aux efforts que nous consentons pour débarrasser le monde des armes nucléaires, mais il nous incombe à tous la responsabilité de veiller à ce que cet élan se traduise par des progrès tangibles et que ces promesses deviennent réalité. La Coalition s'engage à prendre sa part dans cette tâche commune.

À l'instar des années précédentes, la Coalition présentera à la Commission le projet de résolution A/C.1/65/L.25. Ce projet reflète nos vues sur la position actuelle du monde concernant le désarmement nucléaire. Nous débattons avec plaisir du libellé de ce projet avec tous les États Membres qui le souhaiteront. Nous espérons que, compte tenu des tendances nouvelles dans les affaires internationales en matière de désarmement nucléaire, l'appui croissant dont a bénéficié notre projet de résolution ces dernières années se vérifiera à nouveau cette année.

M^{me} Atayeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations des cinq États d'Asie centrale – République du Kazakhstan, République kirghize, République du Tadjikistan, Turkménistan et République d'Ouzbékistan – en tant que coordonnatrice de la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie centrale.

Qu'il me soit permis, au nom de nos États, de vous souhaiter, Monsieur le Président, la bienvenue aux fonctions de Président de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau. Nous sommes certains, Monsieur le Président, que sous votre direction éclairée, la Première Commission travaillera de manière positive et constructive et que nous obtiendrons des résultats significatifs dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous souhaitons apporter notre contribution à cette tâche.

L'entrée en vigueur, le 21 mars 2009, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été un événement attendu de longue date, une étape importante annonçant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. L'Asie centrale se félicite de l'entrée en vigueur du Traité et estime que la concrétisation de l'idée de créer une telle zone dans la région a été un facteur important dans le maintien de la paix, de la stabilité régionale et d'une coopération fructueuse entre nos pays, ainsi qu'une contribution collective à l'instauration progressive d'une harmonie internationale et, bien entendu, un élément important dans le renforcement de la sécurité régionale et du désarmement nucléaire. L'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été au centre des initiatives constructives menées par les cinq États d'Asie centrale conformément à leur souhait de garantir la sécurité, la stabilité et la paix dans la région,

et de réunir les conditions nécessaires pour le développement et la prospérité de nos peuples.

Le 28 février 1997, lors du sommet des États d'Asie centrale à Almaty, au Kazakhstan, la Déclaration d'Almaty a été adoptée. Une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale s'est réunie en septembre 1997, à Tachkent, en Ouzbékistan. La cérémonie de signature du Traité a eu lieu dans la ville de Semipalatinsk, où le site d'essai a été fermé en 1991. La République kirghize est dépositaire du Traité. La première réunion de consultation sur le Traité s'est tenue au Turkménistan, le 15 octobre 2009. Les parties ont pris des engagements volontaires visant à interdire la production, l'acquisition et le déploiement sur leurs territoires d'armes nucléaires et de leurs composants, ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Nous ne doutons pas que l'établissement de la zone exempte d'armes nucléaires sera une précieuse contribution à la lutte contre le terrorisme internationale et permettra d'empêcher que des matières et technologies nucléaires ne tombent aux mains de terroristes.

Les participants à la première réunion de consultation des États parties au Traité ont montré leur détermination à apporter un appui total aux processus de désarmement dans la région et pris note de la nécessité de s'employer davantage à harmoniser les positions des États d'Asie centrale et des États dotés d'armes nucléaires sur la question des garanties de sécurité négatives.

L'octroi de garanties solides de paix et de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de notre région est une condition préalable pour le développement, la coopération et le progrès de nos États et pour leur intégration harmonieuse dans la communauté internationale. Chacun de nos États possède des idiosyncrasies et un héritage particuliers, qui orientent le choix de son propre modèle de développement et d'intégration dans la civilisation moderne. Mais nous avons une histoire commune et serons appelés à partager dans l'avenir de nombreux points communs.

Il convient à cet égard d'observer que la région de l'Asie centrale, qui dispose d'immenses ressources, pourrait devenir la région la plus riche et la plus prospère dans un monde en sécurité. C'est sur cette base que des relations peuvent se nouer d'une manière telle que la région soit l'objet d'une convergence d'intérêts, et nos États œuvrent sans relâche à cette fin.

Les pays d'Asie centrale prient instamment les États et les organisations internationales qui ont de l'expérience et des compétences dans le domaine de la réhabilitation des installations et des territoires contaminés par la radioactivité de les aider à remédier aux incidences sur l'écologie découlant de l'exploitation de l'uranium et des activités liées aux essais d'armes nucléaires.

Il ne fait pas aucun doute que la proclamation de notre région en tant que zone exempte d'armes nucléaires contribue à renforcer sensiblement l'importance de l'Asie centrale en général et de chaque État de la région en particulier. La zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale aura également une influence au-delà de cette région; elle insufflera un élan positif et préviendra d'éventuelles menaces. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer leur engagement à l'égard de l'octroi de garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires.

Les récents événements dans le domaine de la non-prolifération nucléaire montrent que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires contribue réellement à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au processus global de désarmement et de non-prolifération. Elle permet également la mise sur pied d'un mécanisme régional de sécurité. L'entrée en vigueur du Traité a permis d'éviter la stagnation des processus multilatéraux de négociation sur les questions de non-prolifération.

Une surveillance nucléaire efficace ne peut être réalisée que par le biais d'un système permettant le strict respect des accords et traités et le lancement d'initiatives politiques de grande ampleur. L'Asie centrale appelle au renforcement des obstacles juridiques à la prolifération et propose à cette fin d'adapter l'ensemble des accords multilatéraux, y compris le TNP, aux nouvelles réalités.

Nous devons reconnaître que ce Traité est devenu un accord asymétrique, en ce sens qu'il ne prévoit de sanctions que pour les États non dotés d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires, qui demandent instamment une interdiction de la mise au point d'armes nucléaires, doivent montrer l'exemple en réduisant leurs arsenaux nucléaires et en y renonçant. Notre objectif commun est un monde exempt d'armes nucléaires. Tant les États dotés d'armes nucléaires que

les États non dotés d'armes nucléaires doivent jouer un rôle à cet égard.

Parmi les principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement, convenus lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, figure une déclaration selon laquelle « Le développement de zones exemptes d'armes nucléaires [...] devrait être encouragé en tant que question prioritaire » (*NPT/CONF/1995/32 (Part. I), annexe, par. 6*). À cet égard, lors des préparatifs de la Conférence d'examen de 2010, les États parties au TNP se sont principalement penchés sur les aspects régionaux de l'application du Traité, notamment l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires.

Les États d'Asie centrale se félicitent de la signature par la Russie et les États-Unis du nouveau Traité START, car il s'agit d'un événement important au niveau international, qui vise à faire progresser le désarmement nucléaire et à créer un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans la résolution 1887 (2009), adoptée le 24 septembre 2009, le Conseil de sécurité salue les mesures prises en vue de conclure des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires et se déclare convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues en vertu d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, et conformément aux directives adoptées en 1999 par la Commission du désarmement, renforce la paix et la sécurité mondiales et régionales, consolide le régime de non-prolifération nucléaire et contribue à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire.

Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 1997, 1998, 2000 et 2002 stipulent que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale a reçu un soutien international très large, ce qui a permis aux États d'Asie centrale d'atteindre leurs objectifs. Dans les résolutions adoptées en 2006 et 2009, l'Assemblée se félicite de la signature de ce Traité et souligne que l'établissement de cette zone constitue un pas important vers la consolidation du régime de non-prolifération; encourage la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la réhabilitation de l'environnement des territoires touchés par la contamination radioactive; renforce la paix et la sécurité aux niveaux régional et international et contribue efficacement à lutter contre le terrorisme

international et à empêcher que des matières et des technologies nucléaires ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques, principalement des terroristes. Avec l'adoption de la résolution 64/57, « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », l'Assemblée s'est félicitée de l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Le 30 avril dernier, à New York, s'est tenue la deuxième Conférence des États parties et signataires des Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, et la Mongolie a réaffirmé (voir NWFZM/CONF.2010/1) que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et les zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde ont représenté une réelle contribution à la mise en œuvre du TNP, au processus mondial de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'à la création de mécanismes de sécurité aux niveaux régional et mondial.

Nous sommes convaincus que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires constitue un des instruments universels pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et garantir que sur de vastes étendues de notre planète, des dizaines d'États s'engagent à ne pas transférer ni accepter de transférer tous types d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, ni à accepter qu'un contrôle soit exercé sur eux de façon directe ou indirecte. Ils s'engagent également à ne pas fabriquer ni acquérir d'autres types d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, ni à accepter toute forme d'assistance pour leur fabrication.

Il convient de souligner que l'étape actuelle du processus de création de zones exemptes d'armes nucléaires n'est pas définitive. Par conséquent, en tant qu'États ayant signé le Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, nous invitons d'autres États et régions à suivre notre exemple. Il faut espérer que toutes les parties directement concernées adopteront les mesures concrètes qu'exige l'application des propositions relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

M. Azor (Haïti) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-

Vincent-et les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago et mon propre pays, Haïti.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nos félicitations s'étendent également aux autres membres du Bureau. Soyez assuré du plein soutien de la CARICOM et, bien entendu, de ma délégation. Permettez-moi aussi d'exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur José Luis Cancela pour avoir dirigé nos travaux au cours de la soixante-quatrième session.

La CARICOM fait également sienne la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Des progrès appréciables ont été enregistrés depuis quelque temps aux niveaux unilatéral et bilatéral dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment la conclusion du Traité sur la réduction des armes stratégiques entre les États-Unis et la Fédération de Russie; la tenue du Sommet sur la sécurité nucléaire par les États-Unis, et les mesures de transparence adoptées par certains États.

Au niveau multilatéral, la CARICOM salue avec encouragement le succès de la Conférence des Parties de 2010 chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au cours de laquelle a été adopté un Plan d'action de cinq ans en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui constituent les trois piliers du TNP. Il s'agit d'une étape importante vers l'objectif ultime de l'élimination des armes nucléaires.

La CARICOM applaudit tous les États parties au TNP pour ce pas important réalisé vers l'objectif de l'élimination des armes nucléaires. Elle se félicite de l'esprit de coopération dont ils ont su faire montre lors des négociations et qui a été un élément essentiel pour parvenir au consensus. La volonté politique reste indispensable afin d'assurer que les conclusions et les recommandations adoptées lors de la Conférence ne seront pas des vœux pieux. Elle appelle tous les États, particulièrement ceux dotés d'armes nucléaires, d'en assurer la pleine mise en œuvre.

La Conférence du désarmement occupe l'espace critique dans le mécanisme du désarmement international. Elle doit être relancée. Elle reste le seul forum multilatéral de négociation des traités en la matière.

La CARICOM continue d'exprimer son inquiétude sur un certain nombre de questions critiques au sein de la Conférence du désarmement. De même, un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et une convention interdisant les armes nucléaires ne sont pas envisagés, malgré l'adoption d'un programme de travail en 2009. Dans ce contexte, la CARICOM voit en la Réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement du 24 septembre dernier une étape décisive vers la reprise des travaux au sein de la Conférence du désarmement. Celle-ci demeure une question prioritaire. Nous espérons que la volonté de la communauté internationale se traduira par des actions concrètes et permettra à la Conférence de remplir son mandat dans le futur.

La CARICOM partage les préoccupations de la communauté internationale quant à la menace posée par des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive. C'est pourquoi il est indispensable d'intensifier nos efforts en vue de la promotion et de la pleine application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité par les États Membres.

Dans ce contexte, la CARICOM apporte son plein appui au travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui exerce une fonction importante dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires et de la technologie nucléaire. Nous réitérons notre appel à l'Agence pour une aide accrue à notre région passant par le partage des meilleures pratiques et le transfert des technologies pour nous permettre de renforcer la capacité de nos États et à nous aider à nous acquitter de nos obligations en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

À ce titre, il convient de remarquer que notre région fait partie d'une zone exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Tlatelolco (Mexique) de 1967. La CARICOM continue de considérer la création de zones exemptes d'armes nucléaires comme une mesure importante pour renforcer la confiance mutuelle et contribuer au désarmement et à la non-prolifération au niveau mondial. La CARICOM se félicite de l'établissement d'autres zones exemptes d'armes nucléaires et encourage toutes autres initiatives dans le même sens. Récemment, le Secrétaire général Ban Ki-moon a déclaré : « Un monde exempt d'armes nucléaires serait un bien public mondial de premier ordre ». La CARICOM souscrit pleinement à ce jugement. En effet, l'élimination des armes nucléaires permettrait d'économiser de

précieuses ressources humaines et financières et de les diriger vers le développement durable et améliorerait la vie des peuples partout dans le monde. Cinq années nous séparent de l'échéance de 2015. Pour de nombreux pays, il apparaît évident qu'ils ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est donc impératif de mobiliser des ressources pour soutenir la poursuite de ces objectifs.

La violence armée continue de préoccuper les pays de la CARICOM. Le taux élevé d'homicides enregistrés dans la région est la conséquence de l'utilisation illégale et du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Mon propre pays, Haïti, durant ces dernières années, a payé – et paie encore – les frais en termes de pertes humaines, d'insécurité grandissante, de menaces sur le processus démocratique et de déstabilisation des institutions, empêchant les investissements productifs indispensables pour assurer la croissance et le développement.

La CARICOM réaffirme son attachement au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et à son application en tant que mécanisme multilatéral important dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Elle se félicite donc des discussions fructueuses tenues au début de cette année au cours de la quatrième Réunion biennale des États sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes sous tous ses aspects. Dans ce contexte, comme indiqué lors de la quatrième Réunion biennale des États, la CARICOM s'est engagée à la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant sur le marquage et le traçage, qui ferait avancer l'objectif d'une réglementation efficace du commerce des armes légères et de petit calibre.

Notre région continuera d'investir beaucoup d'efforts pour atteindre l'objectif d'un traité sur le commerce des armes. Elle se félicite de la tenue en juillet de cette année de la première session du Comité préparatoire du traité sur le commerce des armes. Notre région s'engage à travailler avec tous les États pour parvenir à un accord sur un traité sur le commerce des armes d'ici à 2012. Il devient fondamental que tous les États, en particulier les producteurs et les exportateurs d'armes légères et de petit calibre, ainsi que les États par lesquels celles-ci transitent, acceptent de prendre des mesures courageuses et intègrent dans leur

législation interne les critères pour l'octroi des licences d'exportation et de transit.

Pour terminer, la CARICOM, encore une fois, attire l'attention sur une autre question cruciale pour la région : il s'agit du transbordement de déchets nucléaires et toxiques dans les eaux de notre région. Le risque d'un accident constitue une menace grave pour l'environnement et l'économie de la région. Nous réitérons notre rejet vigoureux et énergique de l'utilisation continue de la mer des Caraïbes pour l'expédition ou la réexpédition des déchets nucléaires, et nous exigeons des pays qui produisent des déchets nucléaires et toxiques qu'ils prennent les mesures appropriées pour mettre un terme à cette dangereuse activité.

La CARICOM partage la vision commune d'un monde sûr et en paix, dans lequel nos peuples pourront vivre dans la dignité. Par conséquent, nous réitérons notre engagement de coopérer avec tous les États afin de faire en sorte que les générations futures puissent grandir dans un monde libéré de la crainte d'une guerre nucléaire et à l'abri de la violence liée aux armes.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission qui, nous en sommes certains, seront sous votre direction menés avec succès. Je félicite également les membres du Bureau.

La session actuelle va clôturer une année où le désarmement et la non-prolifération ont joui d'une place particulière sur la scène internationale. Nous souhaitons donc dresser un bref résumé des progrès réalisés et des problèmes et engagements qui nous attendent.

Premièrement, nous saluons la conclusion positive de la huitième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en mai. Comme de nombreuses autres, ma délégation a constamment œuvré en faveur de l'adoption consensuelle du document [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] et des 64 mesures visant à faire des progrès réels vers la réalisation de l'objectif du Traité : le désarmement nucléaire.

Je tiens en particulier à souligner le contenu d'Action 5, dont il ressort que les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à faire progresser rapidement et concrètement les dispositions figurant dans le Document final [NPT/CONF.2000/28 (Part. I

and II] de la Conférence d'examen de 2000. Ils se sont, par ailleurs, fermement engagés à œuvrer à l'élimination des arsenaux nucléaires.

Comme dans le cas de la santé, de l'éducation, du développement ou du changement climatique, la réalisation crédible et viable du désarmement dépendra de la façon dont nous traduirons les mots en actes. Notre première tâche est de parvenir à l'universalisation du TNP. Nous prions donc instamment l'Inde, Israël et le Pakistan d'accéder au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous invitons également la République populaire démocratique de Corée à écarter l'option nucléaire dans le domaine militaire, à favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la péninsule coréenne, à relancer la diplomatie, à revenir aux pourparlers des six et à reconsidérer son retrait annoncé du TNP.

S'agissant de l'Iran, nous faisons nôtre le principe : un acte vaut mieux qu'un millier de mots. Si le véritable objectif est, comme il a été dit, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, pour le développement et l'essor du peuple iranien, la réalisation de cet objectif dans la transparence totale, avec l'approbation de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire, constitue non pas un obstacle mais une priorité. Cela mettrait fin une fois pour toutes au scepticisme de la communauté internationale.

Aujourd'hui s'offre à l'Iran l'occasion de montrer au monde que la voie de la diplomatie, du dialogue et de la transparence demeure valide et efficace pour résoudre les conflits que suscite son programme nucléaire. Ce serait certainement un pas significatif vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et vers la réalisation d'une paix durable dans la région. À cet égard, il faut rapidement mettre tout en œuvre afin d'assurer le succès de la Conférence sur le sujet en 2012.

Ce ne sont cependant pas les seuls cas où l'ordre du jour du désarmement a connu des revers. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit s'effectuer d'urgence. Compte tenu du rejet international des essais nucléaires, rien ne justifie les non-ratifications. Nous invitons en particulier les États non dotés de l'arme nucléaire qui ne l'ont pas encore ratifié à donner l'exemple afin que l'objectif soit atteint.

Eu égard aux ratifications, le moment est venu pour les États dotés de l'arme nucléaire qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties aux protocoles aux traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires, sans réserve ni clauses interprétatives. Il va sans dire que les réserves actuelles, comme celles concernant le Traité de Tlatelolco, doivent être retirées.

Nous nous félicitons de la signature en avril du nouvel accord START conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie, et nous attendons sa prompte ratification. Nous reconnaissons également que des progrès ont été faits dans plusieurs pays en ce qui concerne la préparation nucléaire dans les nouvelles doctrines de sécurité et dans le domaine de la transparence.

Nous invitons une fois encore tous les États dotés de l'arme nucléaire à réduire davantage leurs arsenaux dans la perspective de leur élimination, conformément à l'article VI du TNP, et ce, dans la transparence et d'une manière irréversible et vérifiable. Il faut espérer que de telles mesures continueront à s'étendre et que d'autres suivront, comme des déclarations de non-emploi en premier, qui offrent un modèle pour l'adoption d'un instrument juridique contraignant sur les assurances de sécurité négative, par exemple.

Nous répétons que la seule garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires passe par leur complète élimination. Nous réaffirmons notre rejet de tout argument avancé pour justifier la possession indéfinie de ces armes, y compris celui de la dissuasion. Aucune mesure de sécurité ne saurait justifier les conséquences humaines épouvantables qui résulteraient de leur emploi, dont le risque subsistera tant que ces engins terribles ne seront pas éliminés.

À cet égard, il faut espérer que le sommet de l'OTAN, à Lisbonne, débouchera sur des résultats concrets, par exemple une décision visant à éliminer toutes les armes nucléaires du territoire des États non dotés de l'arme nucléaire. Nous attendons également avec intérêt les résultats des négociations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (P-5) qui se tiendra à Paris l'année prochaine, à la suite de la réunion de Londres en 2009, sur les mesures de confiance, la vérification et l'exécution des engagements pris dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Même si ces processus sont complémentaires, des progrès réalisés dans un domaine ne peuvent dépendre des progrès réalisés dans d'autres.

En d'autres termes, le désarmement ne doit pas être l'otage de la non-prolifération.

Quant à la non-prolifération, une grande importance doit être accordée à la création d'un mécanisme de contrôle efficace et décisif pour prévenir l'acquisition d'armes de destruction massive et de matières connexes par des acteurs non étatiques. Cela ressort des mesures que le Mexique a prises lorsqu'il a présidé le comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans laquelle l'une des principales priorités est la promotion des travaux du Comité en tant que tremplin pour la coopération internationale dans ce domaine. À cette fin, nous avons œuvré intensément au moyen de consultations bilatérales et d'ateliers régionaux afin de préparer le renouvellement l'an prochain du mandat du Comité, de définir avec une plus grande clarté ses principales tâches et de prévenir ainsi la prolifération d'armes de destruction massive.

Comme chacun ici le sait, la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer le désarmement multilatéral, convoquée par le Secrétaire général, s'est tenue le 24 septembre. Comme l'a déclaré le Mexique à cette occasion, le temps est venu de lancer à la Conférence un ultimatum lui fixant une date limite pour achever des tâches qui sont sa raison d'être. Une fois fixée cette date limite, si la Conférence du désarmement ne peut toujours pas s'acquitter de son mandat il reviendra à l'Assemblée générale de déterminer son avenir. Il est inacceptable que des ressources et des efforts continuent d'entretenir un exercice dans lequel la diplomatie est inexistante.

Si nous croyons vraiment au multilatéralisme le moment est venu de mettre fin à l'impasse où se trouve le système. On veut espérer que pendant nos travaux nous serons en mesure de prendre des décisions qui imprimeront un élan à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement – élan que nous attendons depuis trop longtemps.

Le Mexique est pleinement conscient que la sécurité ne dépend pas seulement de l'élimination des armes de destruction massive. L'utilisation irresponsable ou illicite d'armes classiques est la cause de la plupart des conflits qui mettent actuellement en danger la paix et la sécurité internationales et dont les effets sur les populations civiles sont dévastateurs.

Pour nombre de nos pays, les préoccupations les plus pressantes continuent d'être le commerce illicite

des armes légères et de petit calibre; les transferts irresponsables d'armes classiques; la possession par des civils d'armes et de munitions et l'absence d'une réglementation adéquate; l'utilisation de bombes à fragmentation; et l'existence dans l'ensemble du monde de vastes zones minées.

Au Mexique, le tissu social continue de subir des dommages – parfois irréversibles – en raison des armes légères et de petit calibre et du trafic dont elles font l'objet. L'absence de contrôle de ces armes attise le crime organisé avec toutes les conséquences qu'il entraîne. Il est urgent d'examiner et d'adopter des mesures spécifiques en vue de rendre plus efficace le contrôle des armes classiques.

Cette année, le Mexique a voulu contribuer directement à cette tâche difficile lorsqu'il a présidé la quatrième Réunion biennale des États sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en partant du principe que pour combattre le commerce illicite des armes, des efforts concertés doivent être entrepris dans le cadre de l'ONU, au moyen d'une approche d'ensemble incluant les aspects techniques et humains et en consacrant pleinement la notion d'une responsabilité partagée de toutes les parties concernées.

Il faut se féliciter de voir que pour la première fois la question a donné lieu à l'adoption d'un document concret fondé sur le consensus de l'ensemble des États Membres. Il faut espérer que cette issue favorable se répétera dans d'autres processus en cours, comme celui concernant le traité sur le commerce des armes, que les travaux du Comité préparatoire de la Conférence sur le sujet ont fait sensiblement progresser.

Le Mexique appuie sans réserve le régime créé par la Convention sur les armes chimiques. Il se préoccupe donc vivement du fait que certains États parties qui possèdent de telles armes ont annoncé qu'ils ne pourraient procéder à la destruction complète de leurs arsenaux d'ici la date limite prolongée jusqu'au 29 avril 2012. En conséquence, le Mexique ne ménagera aucun effort pour trouver des solutions de nature à préserver l'intégrité de la Convention.

Enfin, en ce qui concerne les deux événements qui font l'objet d'une célébration : l'entrée en vigueur de la Convention sur les munitions à fragmentation et la conclusion favorable en juin du plan national de déminage au Nicaragua grâce auquel il a été possible

de créer dans la région comprenant le Mexique et l'Amérique centrale une zone exempte de mines antipersonnel. Ce résultat vient encore souligner l'utilité de la Convention d'Ottawa.

Le renforcement de la confiance et de la coopération grâce à un dialogue franc demeure la voie à suivre pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales. Nous espérons que le même esprit présidera aux travaux de la Première Commission au cours de la présente session.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je demande aux délégations de s'en tenir à la limite des 10 minutes dans leur déclaration prononcée au titre national.

M. Antonov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation russe, je félicite et vous, Monsieur le Président, et vos collègues du Bureau de vos élections respectives à des postes lourds de responsabilités. Nous sommes certains que grâce à votre expérience et à votre sagacité il nous sera possible d'obtenir les résultats auxquels nous œuvrons quotidiennement.

La Première Commission se réunit aujourd'hui dans un climat favorisant les progrès dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Un jalon important dans ce domaine est la signature, en avril, entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie d'un traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, le nouveau traité START.

Le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire, la Conférence fructueuse des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les énormes efforts consentis sous les auspices du Secrétaire général Ban Ki-moon en vue de parvenir à des résultats concrets dans le cadre de la Conférence du désarmement sont également importants.

Les nouvelles réalités imposent un ordre du jour unifié dans les relations internationales, les défis communs ne pouvant être relevés que par des efforts collectifs déployés en ayant conscience de la responsabilité partagée et de la sécurité indivisible. La Fédération de Russie a toujours appuyé le rôle central de l'ONU dans l'accomplissement de tâches décisives.

Le Traité entre la Fédération de Russie et les États-Unis sur les armes stratégiques offensives a été signé à Prague, le 8 avril. Ses principes sous-jacents

d'égalité, de parité et de sécurité égale et indivisible des parties en fait un nouvel étalon-or pour conclure des accords sur le désarmement et la maîtrise des armements. Nous avons soumis le traité à ratification et espérons qu'aux États-Unis les législateurs adopteront des mesures identiques.

La Fédération de Russie a adopté à dessein une approche contractuelle et juridique à l'égard du désarmement nucléaire, devant permettre de parvenir à une limitation et à une réduction réelles, vérifiables et irréversibles des armes nucléaires et de leurs vecteurs.

Au cours de la présente session, de concert avec nos partenaires des États-Unis aux négociations, nous entendons soumettre un projet de résolution (A/C.1/65/L.28), intitulé « Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre des relations stratégiques ». On espère que ce projet sera largement appuyé et adopté par consensus.

Les réductions à long terme du nombre d'armes stratégiques offensives entreprises par la Russie et les États-Unis mènent à un changement fondamental dans la situation du désarmement nucléaire. Du fossé numérique qui s'atténue entre les arsenaux de nos pays et ceux des cinq autres membres permanents (P-5) du Conseil de sécurité découle un besoin urgent pour d'autres États dotés de l'arme nucléaire de se joindre graduellement aux efforts entrepris par la Russie et les États-Unis.

En même temps, nous sommes convaincus que le désarmement nucléaire ne peut se limiter exclusivement aux efforts des États parties au TNP. Qui plus est, avec la signature du nouveau traité START nous avons atteint le point où en raison de la réduction considérable apportée aux capacités nucléaires il devient impossible de les réduire davantage sans prendre en compte tous les autres processus relevant des domaines de la sécurité internationale.

D'autres mesures vers le désarmement nucléaire doivent être envisagées et mises en application dans le strict respect du principe de la sécurité égale et indivisible et en tenant compte de l'ensemble des facteurs susceptibles d'agir sur la stabilité stratégique. Ces facteurs comprennent, en particulier, la mise au point de systèmes régionaux de missiles de défense sans prendre en compte la sécurité des États voisins; la possibilité de déployer des armes dans l'espace; des plans de mise au point de systèmes de vecteurs stratégiques non nucléaires; le renforcement unilatéral des capacités en missiles stratégiques de défense; la

montée du déséquilibre des forces dans le domaine des armes classiques; et le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire d'États non dotés de l'arme nucléaire.

La relation entre armes stratégiques offensives et armes stratégiques défensives, qui se renforce au fur et à mesure que se réduit le nombre d'armes offensives, est un élément critique du renforcement de la stabilité stratégique internationale.

Nous préconisons un large dialogue international sur la question des missiles de défense. Notre objectif est double : parvenir à un système collectif pour faire face aux circonstances liées aux missiles en s'opposant à leur prolifération et en veillant à ce que ces circonstances ne se transforment pas en menaces, et éliminer celles-ci par un recours à des mesures politiques, diplomatiques et économiques.

En politique étrangère, l'une des priorités de la Russie est de prévenir le déploiement de toute arme dans l'espace. Elle est convaincue, à cet égard, de l'utilité d'un travail collectif au sein de la Conférence du désarmement sur le projet de traité entre la Russie et la Chine, et elle invite tous les États à y participer.

Un élément nécessaire pour assurer la stabilité et la sécurité est de favoriser la transparence et les mesures de renforcement de la confiance dans les activités spatiales. À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté pour la première fois sans vote, en tant que résolution 64/49, un projet de résolution russo-chinois sur la question. À la présente session, la Russie soumettra avec d'autres pays un projet de résolution (A/C.1/65/L.38), « Transparence et mesures de renforcement de la confiance dans les activités spatiales », dont l'objectif est de créer un groupe d'experts gouvernementaux sur la question. Nous invitons l'ensemble des délégations à appuyer notre projet et à le parrainer.

La Russie a toujours été favorable au renforcement du régime de non-prolifération. L'apport de toute l'aide possible à l'universalisation et au renforcement du TNP, en tant que pilier du système de sécurité collective, continue de constituer une tâche systémique. Les résultats de la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP confirment qu'il demeure un point de départ pour l'examen des questions internationales liées à la création de meilleures bases pour assurer la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Il est nécessaire, en particulier, de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire au Moyen-Orient en se fondant sur les décisions précédentes. À la Conférence d'examen de mai dernier, et pour la première fois depuis l'adoption en 1995 d'une résolution sur le Moyen-Orient (NPT/CONF.1995/32, Part I, annexe), il a été possible d'adopter des mesures concrètes en vue d'établir un mécanisme pouvant favoriser la création d'une zone exempte de tout type d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. En tant que l'un des auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, la Russie se félicite que ces mesures se fondent sur les idées et les propositions qu'elle avait avancées précédemment : la réunion d'une conférence; la nomination de facilitateurs; et des mesures éventuelles de renforcement de la confiance.

Nous estimons nécessaire de faciliter le développement et l'universalisation du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA). La Russie déploie des efforts concertés en faveur de l'adoption du protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA en tant que norme universellement reconnue pour vérifier que les États parties au TNP respectent les obligations qui leur incombent en matière de non-prolifération.

Nous espérons vivement que tous les principaux pays seront en mesure d'accélérer le processus de ratification du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui faciliterait son entrée en vigueur. Toutes les conditions préalables sont réunies, car certains signaux positifs dénotent de la part États-Unis un changement d'attitude envers le Traité.

Nous attendons avec intérêt le prompt lancement des négociations à la Conférence du désarmement sur l'arrêt de la production des matières fissiles de qualité militaire, dans le cadre d'un programme de travail équilibré. La Russie souhaite qu'il soit mis fin à la circulation de technologies sensibles directement liées à la production de matières nucléaires de qualité militaire tout en pouvant répondre aux intérêts légitimes de nombreux pays qui souhaitent se doter de la puissance nucléaire. Tel est le but de l'initiative relative à l'infrastructure de la puissance nucléaire d'ensemble du Président de la Russie, qui comprend la création de centres internationaux apportant les services du cycle du combustible nucléaire.

Nous sommes partisans du renforcement de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, notamment par

leur universalisation et par l'application de leurs dispositions au niveau national, ainsi que de la Convention sur les armes inhumaines et de la Convention sur certaines armes classiques. La Russie s'emploiera à faire en sorte que la septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de l'année prochaine soit fructueuse et productive.

Toutes les parties doivent mettre en application les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, des travaux sérieux nous attendent pour définir le cadre d'une nouvelle résolution qui prorogerait le mandat du Comité créé en vertu de la résolution 1540 (2004) et établir des repères en vue de favoriser plus avant l'évolution de ce processus. La Russie est prête à œuvrer sur cette question.

Récemment, la question des armes classiques est devenue particulièrement appropriée. Les tentatives pour trouver une réponse hâtive à la question de la réglementation du commerce international des armes en adoptant un quelconque document faible ou inefficace ne peut que nuire aux efforts déployés par la communauté internationale pour remédier à la situation. Cela s'applique également à la notion d'un traité international sur le commerce des armes.

La Fédération de Russie s'élève en permanence contre l'émergence de nouveaux domaines de confrontation et de rivalité militaire. L'un d'entre eux pourrait être l'évolution rapide de l'espace d'information. Cette année, nous présentons de nouveau un projet de résolution A/C.1/65/L.37, « Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale », qui se fonde sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la question. Nous invitons tous les États à appuyer notre projet de résolution et de le parrainer.

Nous invitons toutes les délégations à œuvrer de façon constructive et à interagir dans le respect mutuel au cours des travaux de la Première Commission. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que nous appuierons les efforts que vous déployez pour parvenir à une organisation efficace de nos prochains travaux.

M. Eide (Norvège) (*parle en anglais*) : Après plus d'une année de stagnation dans le domaine du désarmement, les récentes évolutions offrent une lueur d'espoir pour la décennie dans laquelle nous venons d'entrer.

Tout d'abord, il nous a été possible de parvenir à un accord lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire de mai dernier sur 64 mesures concrètes en vue de renforcer le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Norvège qui aurait préféré des termes plus forts considère, néanmoins, que la Conférence d'examen a été aussi fructueuse que nous pouvions raisonnablement l'espérer. Deuxièmement, les deux pays disposant des plus importants arsenaux d'armes nucléaires ont signé un nouveau traité START. Troisièmement, on note que les principaux leaders et hommes d'État chevronnés ont plus fréquemment que jamais dans le passé fait référence à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Et, pas moins important, il a été possible de parvenir à une interdiction de vaste portée des munitions à fragmentation grâce à l'entrée en vigueur cet automne de la Convention sur les armes à fragmentation.

Prises ensemble, ces évolutions laissent à penser qu'un nouvel élan a été imprimé à la question du désarmement international. C'est là une bonne nouvelle. Mais cela signifie également que l'appareil de l'ONU en matière de désarmement devra s'activer et revitaliser ses méthodes de travail. Sinon, les principales instances multilatérales que nous avons mises en place pour traiter de cette question vitale seront simplement reléguées au deuxième rang. C'est un problème grave. La Conférence du désarmement comme la Commission du désarmement sont aujourd'hui – pour être honnête – des organes fortement dysfonctionnels. C'est à nous de faire un choix entre un intérêt renouvelé et l'oubli.

Environ 2 000 personnes sont tuées chaque jour du fait de violences armées, notamment par des mines antipersonnel et des munitions à fragmentation, et de la prolifération d'armes légères et de petit calibre.

La Norvège est fermement en faveur d'un traité efficace sur le commerce des armes. Un tel traité pourrait offrir l'unique occasion à la communauté internationale de faire la différence en créant des normes et des réglementations pouvant réduire les souffrances humaines que cause le commerce des armes assez mal régulé. Ce traité aiderait à prévenir et à réduire la violence armée grâce à une réglementation améliorée des transferts internationaux d'armes.

L'expérience acquise grâce à la Convention sur l'interdiction des mines et à la Convention sur les

armes à fragmentation montre l'utilité de partenariats efficaces entre les régions. Animés de la volonté d'œuvrer de manière novatrice et créative, nous pouvons faire la différence en parvenant à des résultats concrets. Il y a une autre leçon importante que nous avons retenue : les résultats sont meilleurs lorsque toutes les parties prenantes participent à ces processus. Les deux Conventions interdisent les armes qui, par définition, frappent sans discernement. Qui plus est, il existe des accords de vaste portée qui offrent le cadre d'application, notamment des dispositions pour apporter une assistance adéquate aux survivants.

Dans cet esprit, alors que nous nous approchons du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, nous tenons à redire qu'il est nécessaire d'inclure la dimension hommes-femmes dans tous les efforts de désarmement.

Les armes qui causent des souffrances inutiles et des dommages inacceptables n'ont pas leur place dans l'environnement international sécuritaire d'aujourd'hui, et il est de notre intérêt mutuel d'établir des normes et des règles juridiquement contraignantes pour y mettre fin.

La dimension humaine est, évidemment, tout aussi valable pour les armes nucléaires que pour les armes classiques. C'est le message de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire du mois de mai, qui exprime de graves préoccupations quant aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait l'utilisation réelle d'armes nucléaires. Nous nous félicitons également de la réaffirmation de la Conférence d'examen, à savoir qu'il est nécessaire pour tous les États, à tout moment, de se conformer au droit humanitaire international.

Les dirigeants politiques, stratégestes militaires et activistes humanitaires s'accordent de plus en plus pour reconnaître que l'objectif ultime est l'élimination complète des armes les plus inhumaines, qui frappent sans discernement et de manière disproportionnée.

Parmi les membres de l'OTAN, cette question fait maintenant partie des discussions en cours au sujet d'une nouvelle notion stratégique, qui doivent se terminer en novembre prochain : est-il possible de réduire le nombre d'armes nucléaires de la doctrine de dissuasion de l'Alliance, en tant que contribution à la recherche mondiale du désarmement nucléaire? Avec les alliés concernés, la Norvège s'emploie activement à promouvoir l'ordre du jour du désarmement et de la

non-prolifération dans cette instance et d'autres instances appropriées.

Pour aller de l'avant, il est nécessaire de se poser la question de savoir s'il est possible d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et comment y parvenir mais aussi comment y parvenir d'une manière sûre, irréversible et vérifiable. Inutile de se faire des illusions et croire que les pays qui possèdent actuellement de telles armes acceptent de les abandonner tant que nous ne disposerons pas de solides mécanismes de vérification et d'un système crédible pour empêcher toute partie de revenir au statut nucléaire.

L'ensemble de l'objectif du TNP doit être, le moment venu, codifié dans un instrument juridiquement contraignant. Un ensemble d'instruments bilatéraux et multilatéraux de vérification sera nécessaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aura un rôle essentiel à jouer dans la sauvegarde des matières fissiles. Il sera nécessaire d'apporter un appui politique, financier et technique pour que le processus de désarmement s'effectue dans un climat de confiance.

Depuis des années, la Norvège et le Royaume-Uni coopèrent sur un projet de vérification du démantèlement des ogives nucléaires. Cet effort se poursuit cette année au Royaume-Uni sous forme d'un exercice. Nous estimons qu'il s'agit d'une contribution en faveur de notre objectif qui est d'éliminer les armes nucléaires.

Les progrès dans le domaine du désarmement nucléaire dépendent, par définition, d'un régime efficace de non-prolifération. Les armes nucléaires font peser une menace évidente sur notre sécurité commune, et elles ne peuvent être perçues comme des moyens légitimes de faire progresser les intérêts nationaux, qu'ils soient politiques ou militaires. Face au drame de milliers de personnes qui meurent chaque jour victimes de violences armées et au risque constant que fait peser l'utilisation accidentelle, erronée, voire délibérée, d'armes nucléaires, le temps n'est plus à l'impasse, au secret et aux procédures complexes ou aux inhibitions. Les moyens d'œuvrer ensemble doivent être trouvés afin d'éliminer ces menaces et assurer notre sécurité. Il en va de notre intérêt commun – en tant que représentants d'États et en tant qu'êtres humains – et de notre responsabilité commune.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, et félicite les autres membres du Bureau de vos élections respectives.

Nous espérons que votre leadership et votre expérience nous permettront de contribuer sensiblement au processus de revitalisation du mécanisme de désarmement.

La délégation colombienne se joint à la déclaration qui sera faite au nom du Groupe de Rio et à celle prononcée par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Colombie réaffirme son ferme attachement au Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre, instrument qui pose les jalons de progrès dans le combat contre le commerce illicite de ces armes. Son application effective par les États et le renforcement du potentiel national et des mécanismes de suivi demeurent prioritaires. Nous nous félicitons des efforts déployés par les pays dans le but de créer un processus favorable à un échange plus efficace des leçons apprises et de l'identification des défis et des opportunités.

La Colombie a eu l'honneur de participer activement, en qualité de facilitateur, aux dernières Réunions biennales des États, en 2008 et 2010, et de contribuer à la formulation de directives et recommandations de nature à renforcer la démarche concernant les armes légères et de petit calibre dans le contexte de l'ONU. Ma délégation appuie la convocation d'une réunion du Groupe d'experts à New York en mai prochain. Ce sera une occasion précieuse pour les experts nationaux d'échanger, d'une manière constructive, des informations sur leurs expériences nationales, sur des problèmes qui subsistent et sur l'examen d'éventuelles solutions. L'année prochaine marquera le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action. Il est donc souhaitable de parvenir à des résultats concrets à la réunion d'experts, afin d'en réaffirmer la validité. De même, il faut espérer qu'à la deuxième Conférence d'examen, qui se tiendra en 2012, la communauté internationale renouvellera son attachement au renforcement et à l'application du Programme.

À la présente session, la Colombie coordonne les travaux auxquels donne lieu le projet de résolution A/C.1/65/L.32, intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects » et qui s'inspire du projet que nous présentons traditionnellement avec le Japon et l'Afrique du Sud. Le projet de 2009, largement parrainé, a été adopté par consensus. Nous espérons que tous les États continueront de nous appuyer.

Au Sommet de Cartagena sur un monde exempt de mines, qui a eu lieu à la fin de 2009, la Colombie et des représentants de plus de 100 pays ont réaffirmé au plus haut niveau leur attachement à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en vue de faire cesser les souffrances qu'elles causent et de créer un monde exempt de ce fléau.

En Colombie, des groupes armés illégaux continuent à enfouir ces engins qui sèment la terreur et endeuillent des familles et des communautés. Le Gouvernement colombien continue de progresser dans les mesures qu'il prend pour combattre ce fléau, notamment en procédant au déminage humanitaire, en sensibilisant les populations aux risques des mines et en soignant les victimes. À ce sujet, le Gouvernement a récemment soumis au Congrès un projet de loi en vue d'appliquer une politique efficace et large pour indemniser les victimes de violence dont pourraient bénéficier ceux qui souffrent des effets des mines antipersonnel. La Colombie estime qu'il importe de renforcer la coopération et l'aide internationales, notamment la coopération Sud-Sud dans tous les domaines.

L'un des critères fondamentaux de la politique étrangère de la Colombie est son attachement au régime du désarmement et de la non-prolifération. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité de Tlatelolco, elle a signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et a participé et contribué à la mise en place et au renforcement du régime, notamment par le rôle qu'elle joue auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de la Conférence du désarmement.

En mai dernier, à la huitième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la délégation colombienne a souligné qu'il était urgent de réduire l'espace que continuent d'occuper les armes nucléaires dans les doctrines militaires. Elle a également souligné l'incompatibilité entre le développement de nouvelles armes nucléaires plus puissantes et la lettre et l'esprit du Traité. Elle a également exprimé sa préoccupation au sujet de la vulnérabilité que provoque le partage du nucléaire avec des États non dotés de l'arme nucléaire ou des États non parties au Traité, car cette pratique viole selon nous l'engagement pris vis-à-vis du désarmement et de la non-prolifération.

La délégation colombienne exprime sa préoccupation concernant la nouvelle dimension que prend la prolifération des armes nucléaires et qui ressort de l'intérêt croissant que portent les terroristes et les acteurs non étatiques illégalement armés à l'acquisition et à l'utilisation éventuelle de ces armes. Ce problème a été reconnu par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1540 (2004). La communauté internationale est consciente du risque. Il est donc essentiel d'assurer le plein respect de toutes les dispositions du Traité ainsi que la coopération entre les États pour lutter contre cette menace.

Le 23 septembre, à la cinquième réunion ministérielle portant sur l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ma délégation a réitéré qu'elle n'ignorait pas les responsabilités qui lui incombent en vertu des dispositions de cet important instrument et a souligné que l'engagement des États de s'abstenir de tout acte contraire à ses buts et objectifs ne saurait se substituer à sa validité. La Colombie est convaincue que seule l'élimination complète des armes nucléaires peut assurer la paix et la sécurité et elle continuera par conséquent d'appuyer toute mesure ayant pour objectif de créer un monde exempt de ces armes mortelles.

Ma délégation a pris part le 24 septembre à la Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général pour appuyer les travaux de la Conférence du désarmement. Il est regrettable qu'après plus de 10 ans la volonté politique ne laisse pas suffisamment de marge de manœuvre pour adopter et appliquer un programme de travail. Il existe un besoin urgent de redoubler d'efforts pour trouver un consensus et adopter un programme équilibré, avec des négociations sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négative, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, y compris la question des surplus. Il est également nécessaire de promouvoir le débat sur un éventuel élargissement du nombre de membres de la Conférence.

Ma délégation participe activement aux discussions ayant trait à un traité sur le commerce des armes depuis qu'elles ont commencé en 2008. Elle est certaine que le texte final de l'instrument international mentionnera une interdiction expresse des transferts d'armes à des acteurs non étatiques et qu'il placera les armes légères et de petit calibre dans la catégorie des armes classiques.

Conformément à son attachement traditionnel à la paix et à son respect du droit international, la Colombie appuie le multilatéralisme qui a servi de cadre aux principaux instruments juridiques qui constituent le régime de désarmement dont il a été convenu, et elle continuera activement d'œuvrer à l'adhésion aux principes de garanties énoncés dans la Charte.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission.

J'exprime l'appui de mon pays à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés en ce qui concerne les points de l'ordre du jour de la Commission.

Les réunions de la Première Commission à la présente session consacrée au désarmement se déroulent cette année dans un climat différent, un climat teinté d'optimisme rendu possible par les positions politiques concrètes exprimées récemment par certains États dotés de l'arme nucléaire – les États-Unis et la Russie – à savoir qu'ils entendent être moins dépendants de leurs arsenaux stratégiques. Ces positions concrètes ont stimulé les négociations internationales sur les questions de désarmement, en particulier celles qui ont eu lieu à la dernière Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) ainsi que celles qui ont eu lieu dans le cadre des réunions ministérielles, parallèlement à l'Assemblée générale à sa présente session, en particulier la cinquième Réunion ministérielle chargée de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires et la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence sur le désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales de désarmement.

Les Émirats arabes unis ont une politique claire, qui ressort de leur accession au TNP en 1995 et de leur ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 2000. Ils ont également pour politique d'appuyer tous les efforts multilatéraux déployés au plan diplomatique pour renforcer la confiance dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération et, partant, de renforcer l'universalité de tous les traités sur la non-prolifération de tout type d'armes de destruction massive. Ils se préoccupent donc du fait que certaines parties cherchent à promouvoir des politiques de dissuasion nucléaire et autres politiques

en vue de mettre au point des armes de destruction massive.

Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le moment de pouvoir parvenir à des règlements pacifiques et permanents eu égard aux programmes nucléaires de la République islamique d'Iran et de la République populaire démocratique de Corée afin de prévenir de nouvelles tensions et confrontations. Nous nous félicitons de l'adoption en septembre par la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de sa résolution GC(54)/RES/13 demandant l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient.

Les efforts au plan international doivent être maximalisés en vue d'amener Israël à placer ses installations nucléaires sous le contrôle de l'AIEA et d'exercer sur lui des pressions pour qu'il accède au Traité sur la non-prolifération au même titre que les autres États de la région, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale demandant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et à la décision de la sixième Conférence d'examen du TNP en 2000. À cet égard, nous attendons avec impatience la tenue d'une conférence qui créerait au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires d'ici à 2012, comme il en a été convenu dans le document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. II)] de la dernière Conférence d'examen.

Pour parvenir à cette sécurité collective régionale et internationale, il est nécessaire de lancer des négociations entre les États nucléaires et d'adopter des mesures approfondies et équilibrées sur le renforcement de la confiance, de nature à prévenir le perfectionnement et la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, de réduire ces armes en attendant de les éliminer et de veiller aux fins pacifiques des utilisations nucléaires dans une période de temps spécifique, conformément à l'article VI du TNP. À cet égard, nous préconisons la mise au point d'un instrument international juridiquement contraignant qui offrirait les garanties nécessaires quant au non-recours à la menace ou à l'emploi des arsenaux nucléaires existants contre les États non dotés d'armes nucléaires.

À cet égard, nous restons convaincus qu'il est nécessaire de renforcer l'universalité de l'ensemble des traités sur le désarmement, en particulier ceux ayant trait aux armes de destruction massive, qui exigent des

États non parties de s'engager à en respecter les objectifs. À cet égard, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général il y a quelques jours pour que les efforts se poursuivent afin que le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires puisse entrer en vigueur d'ici à 2012.

Les Émirats arabes unis se félicitent de l'atmosphère favorable qui a prévalu au cours des récentes négociations internationales sur la revitalisation de la Conférence du désarmement à Genève et prient instamment tous les États de montrer la souplesse et la volonté politique nécessaires afin de mettre sur pied un ordre du jour intégré pour la Conférence, qui couvrirait tous les aspects des questions du désarmement, en particulier le désarmement nucléaire.

Nous réaffirmons également le droit des pays en développement de s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et selon les limites et les garanties de l'AIEA. Nous invitons les États nucléaires à répondre aux besoins scientifiques et technologiques des pays en développement afin de les mettre en mesure de poursuivre leurs activités de développement.

Dans ce contexte, nous soulignons que les Émirats arabes unis continueront de prendre des mesures concrètes en vue de mettre au point un programme modèle pour l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire et de répondre à leurs besoins énergétiques croissants, conformément aux garanties et sous la supervision de l'AIEA et sur la base des normes les plus élevées de transparence, de sécurité et de non-prolifération nucléaires. Le programme sera appliqué en pleine coopération avec l'Agence et avec d'autres États amis et responsables qui ont acquis une expérience dans ce domaine, afin de réduire les craintes internationales au regard de la non-prolifération, ainsi que pour affirmer le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, droit qui ne peut être exercé qu'en adhérant aux normes élevées de transparence, de responsabilité et de sûreté.

Enfin, il faut espérer que les délibérations de la Commission aboutiront à un consensus qui contribuera au renforcement et à l'amélioration de ses travaux et à la réalisation des aspirations des peuples à la sécurité, à la paix, à la stabilité et au développement aux niveaux régional et international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter et de féliciter les autres membres du Bureau de vos élections respectives. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation.

Des allégations ont été prononcées aujourd'hui par certains orateurs contre le programme nucléaire pacifique de l'Iran. Prenant la parole dans l'exercice du droit de réponse, je tiens à déclarer ce qui suit : les activités nucléaires de l'Iran ont toujours été menées à des fins pacifiques.

Conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), c'est le droit inaliénable de mon pays d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En exerçant ce droit, l'Iran assume scrupuleusement ses responsabilités.

Notre engagement envers la non-prolifération demeure inchangé et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a confirmé à plusieurs reprises la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

Plusieurs de ces allégations sont proférées par un certain groupe de pays qui ont une histoire, longue de 40 ans, de non-respect des obligations qui leur

incombent en matière de désarmement nucléaire. Il est donc parfaitement clair que le but de ces allégations est de dissimuler les faits et de détourner l'attention des antécédents horribles de ces pays quant au non-respect de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. En conséquence, plutôt que de proférer des allégations infondées sur la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran, mieux vaudrait qu'ils se conformassent pleinement et immédiatement à toutes les obligations et engagements auxquels ils ont souscrit au titre du TNP et des documents finals de ses conférences d'examen.

Pour terminer, la République islamique d'Iran réitère qu'elle est prête à s'engager dans des négociations sérieuses et constructives, sans conditions préalables, avec les parties intéressées, sur la base de la justice et d'un respect mutuel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs dans le débat général sera close demain, mardi 5 octobre, à 18 heures. J'invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait, mais qui en ont l'intention, d'inscrire leur nom sur cette liste dès que possible.

Comme je l'ai fait lors de la séance d'organisation, je demande instamment à toutes les délégations d'arriver ponctuellement à la prochaine séance, demain matin, afin que nous puissions poursuivre efficacement nos travaux.

La séance est levée à 13 heures.